



La banque
des collectivités

RAPPORT SEMESTRIEL

Les résultats de l'AFL au
1er semestre 2023



EDITORIAL DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE



Yves Millardet, Président du directoire de l'AFL

« Nous sommes heureux d'annoncer que le développement rapide du Groupe AFL se traduit par d'excellents résultats financiers à l'issue du premier semestre 2023. Cette situation nous conforte dans la démarche entreprise en 2014 de créer un établissement de crédit entièrement dédié au financement des politiques publiques des collectivités locales françaises, avec pour stratégie de servir au mieux nos collectivités membres, par une offre de crédit compétitive tout en recherchant à rendre notre établissement de crédit plus performant, solide et efficient. En effet, alors que les besoins de financement des collectivités locales devraient rester importants au cours des prochaines années pour assurer le financement de la transition énergétique, le Groupe AFL assurera ce rôle de financier au moment où l'accès à la ressource pour les collectivités pourrait être fragilisé en raison des effets du changement drastique des politiques monétaires conduites par la Banque centrale européenne ».

LES CHIFFRES CLÉS AU 30 JUIN 2023

650

collectivités locales
membres

274

millions d'euros de
capital promis

7,5

milliards d'euros
de crédits octroyés
depuis la création
de l'AFL

12,1

millions d'euros
de produit net
bancaire

3,9

millions d'euros
de résultat brut
d'exploitation

2,8

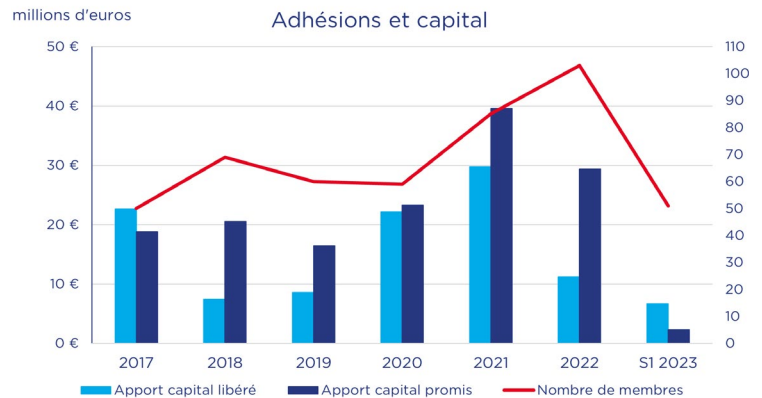
millions d'euros de
résultat net



LES ADHÉSIONS

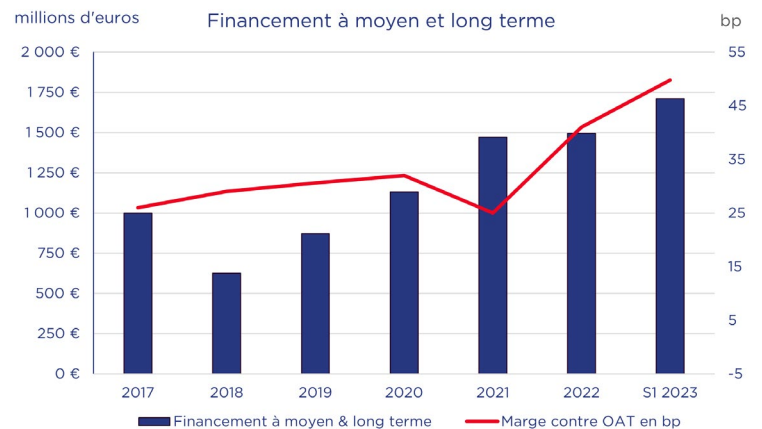
Au 1er semestre 2023, 51 nouvelles adhésions ont été enregistrées, portant le total des Membres à 650 collectivités locales au 30 juin 2023.

Les nouveaux adhérents se composent de : 1 syndicat, 3 communautés de communes, 3 communautés d'agglomération et 44 communes de tailles diverses. **Au total, parmi ses Membres, le Groupe AFL compte 6 régions, 12 départements, 493 communes et 139 EPCI dont 14 métropoles et 29 syndicats.**



LES RESSOURCES

Au premier semestre 2023, l'AFL a levé 1,7 milliard d'euros de ressources dans de très bonnes conditions, tout en faisant face à une pression du marché à l'écartement des marges. Ce montant a été réalisé avec un mix d'émissions syndiquées et de placements privés. 2 émissions syndiquées libellées en euros ont été effectuées au cours de la période, l'une à 7 ans et la seconde, pour la première fois depuis la création de l'AFL, à 15 ans, ainsi qu'un abondement de la souche libellée en livre sterling. Enfin, plusieurs placements privés, dont 3 placements privés en euros à 15 ans, ont été émis, contribuant ainsi au bon adossement du bilan de l'AFL. Le coût moyen des ressources levées au cours de la période a été réalisé à une marge de 49,8 points de base au-dessus de la courbe des Obligations Assimilables du Trésor (OAT). Au 30 juin 2023, plus de 80% du programme d'emprunt de l'AFL pour l'année 2023 a été réalisé.



LA PRODUCTION DE CRÉDITS

Au cours du premier semestre 2023, la production de crédits de l'AFL s'est élevée à 525 millions d'euros, poursuivant ainsi une croissance rapide.

Au 30 juin 2023, l'encours de crédits signés atteint 6,5 milliards d'euros et la production de crédits cumulée (depuis la création de l'AFL en 2015) s'élève à 7,5 milliards d'euros.

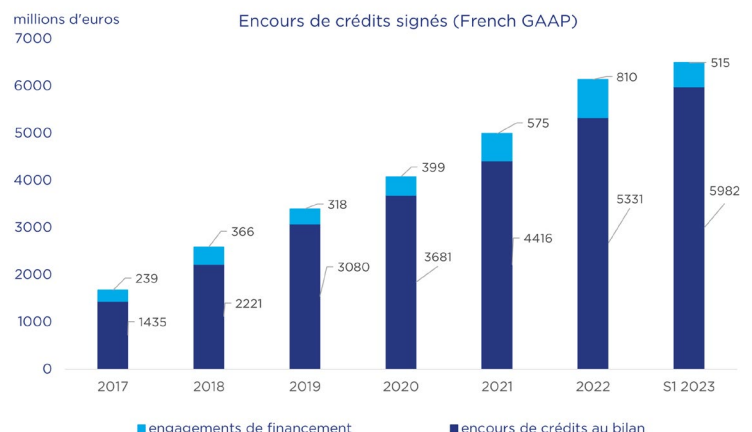


Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL	7
1. Stratégie et modèle de développement	7
1.1. Une structuration robuste.....	7
1.2. Une politique de liquidité très prudente.....	8
1.3. Notation des obligations émises par l'AFL	8
2. Revue des activités sur le premier semestre 2023 et faits marquants	8
2.1 Évolution de la situation économique et financière.....	8
2.2 Production de crédits.....	10
2.3 Adhésions	10
2.4 Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux.....	11
2.5 Gouvernance	12
3. Résultats de la période pour l'AFL.....	13
3.1 Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises.....	13
3.2 Comptes de l'AFL selon les normes IFRS.....	15
3.3 Actif au 30 juin 2023 (normes IFRS).....	17
3.4 Dettes et capital au 30 juin 2023 (normes IFRS).....	23
4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	24
4.1 Risques stratégiques	24
4.2 Risques financiers.....	28
4.3 Risques non financiers	32
5. Fonds propres prudentiels et ratios prudentiels au 30 juin 2023	33
6. Perspectives et événements survenus depuis le 30 juin 2023	34
7. Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2023	34
COMPTES SEMESTRIELS.....	36
1. Comptes semestriels établis selon les normes françaises.....	36
2. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS	53
RAPPORT PILIER III CONSOLIDÉ AU 30 JUIN 2023 - GROUPE AGENCE FRANCE LOCALE.....	77
Dispositions générales	78
Dispositions particulières	79
Déclaration sur l'adéquation des dispositifs du Groupe AFL en matière de gestion des risques	80

LEXIQUE

ACI	Apport en Capital Initial
ACC	Apport en Capital Complémentaire
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AFL	Agence France Locale
AFL - ST ou ST	Agence France Locale - Société Territoriale, société mère de l'Agence France Locale
ALM	Asset and Liability Management - gestion actif passif
AMF	Autorité des Marchés Financiers
BCE	Banque Centrale Européenne
CAR	Comité d'Audit et des Risques
CCI	Comité du Contrôle Interne
CET1	Common Equity Tier One - fonds propres de base de catégorie 1
CGI	Code Général des Impôts
Collectivité	Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux
Crédit Moyen-Long Terme	Prêt consenti par l'AFL à un Membre d'une durée initiale supérieure à 364 jours
CRG	Comité des Risques Globaux
CVAE	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DVM	Durée de Vie Moyenne
EAPB	European Association of Public Banks - Association européenne des banques publiques
ECP	Euro Commercial Paper - titres de créances négociables court terme
EMTN	Euro Medium Term Notes - obligations
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPL	Etablissement public local
EPT	Etablissement public territorial
Groupe Agence France Locale ou Groupe AFL	Le groupe constitué de l'Agence France Locale - Société Territoriale et de l'Agence France Locale
HQLA	High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité
IDA	Impôts différés actifs
IDP	Impôts différés passifs
IFRIC	IFRS Interpretations Committee
IMR	Initial margin requirement - marge initiale requise
LCR	Liquidity Coverage Ratio - ratio de couverture de la liquidité
Membres	Collectivités dont le processus d'adhésion a abouti et qui sont devenues de ce fait actionnaires de l'AFL-ST
MNI	Marge nette d'intérêt
NSFR	Net Stable Funding Ratio - taux net de financement stable
OAT	Obligations Assimilables du Trésor
PNB	Produit net bancaire
RBE	Résultat brut d'exploitation
RN	Résultat net
RRD	Recovery and Resolution Directive - Directive sur le recouvrement et la résolution
RWA	Risk Weighted Asset - actifs pondérés des risques

SaaS	Software as a Service - logiciel en tant que service
TCN	Titres de créances négociables
TL-TRO	Targeted longer-term refinancing operations - opérations ciblées de refinancement de long terme
VAN	Valeur Actuelle Nette

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL

1. Stratégie et modèle de développement

Autorisé par la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013, de séparation et de régulation des activités bancaires et créé le 22 octobre 2013, le Groupe Agence France Locale (« **Groupe AFL** ») est organisé autour d'une structure duale composée d'une part de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« **AFL-ST** », la maison mère au statut de compagnie financière) et, d'autre part, de l'Agence France Locale (« **AFL** », la filiale établissement de crédit spécialisé).

1.1. Une structuration robuste

L'AFL est un outil de financement des investissements des collectivités locales, dont ces dernières sont les actionnaires exclusifs à travers la Société Territoriale (AFL-ST), son actionnaire majoritaire à plus de 99,9%.

L'optimisation du coût de financement sur les marchés de capitaux est le résultat de la grande qualité de crédit de l'AFL qui s'appuie sur des politiques financières prudentes, la qualité des actifs portés au bilan et un double mécanisme de garanties explicites, irrévocables et à première demande.

- D'une part, les « Garanties Membres » octroyées par les collectivités locales membres actionnaires de l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL permettent d'appeler directement en garantie les collectivités locales actionnaires. Le montant de cette garantie a vocation à être égal à la somme des encours des emprunts d'une durée supérieure à 364 jours contractés par chaque collectivité membre auprès de l'AFL. Ainsi, un créancier a la possibilité d'appeler la garantie auprès de plusieurs collectivités. Une collectivité dont la garantie aurait été appelée par un créancier a l'obligation d'en informer l'AFL-ST qui peut, quant à elle, appeler à son tour toutes les autres garanties des membres au prorata du montant de leurs crédits contractés auprès de la Société. Cette garantie est organisée pour créer une solidarité entre les collectivités membres dans le paiement des sommes dues, tout en étant limitée pour chacune d'entre elles à son encours de crédit moyen long terme. Afin de disposer d'un niveau de liquidité adéquat, les montants empruntés par l'AFL ont vocation à être supérieurs aux montants qu'elle prête aux membres, en conséquence de quoi, les titres émis par l'AFL ne sont pas couverts en totalité par le mécanisme des Garanties Membres :
 - En tendance, environ 70% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont utilisés pour consentir des crédits à moyen et long terme aux membres ;
 - Il en résulte que près de 30% du montant total des emprunts émis par l'AFL sur les marchés sont conservés à la fois pour assurer la liquidité de l'AFL, conformément à ses obligations réglementaires et aux bonnes pratiques de gestion, et pour proposer des crédits de trésorerie aux membres dans les conditions et limites fixées par les politiques financières de l'AFL.
- D'autre part, la « Garantie ST » octroyée par l'AFL-ST au bénéfice de tout créancier financier de l'AFL qui permet au(x) créancier(s) d'appeler directement en garantie l'AFL-ST. Le plafond de la « Garantie ST », qui est fixé par le Conseil d'Administration d'AFL-ST, a été porté à 15 milliards d'euros par le Conseil d'administration du 13 juin 2022. Il couvre l'intégralité des engagements de sa filiale, l'AFL, vis-à-vis de ses créanciers bénéficiaires. Au 30 juin 2023, le montant des titres garantis émis par l'AFL et correspondant aux émissions de dettes et aux transactions financières réalisées avec des contreparties, s'élève à 11,06 milliards d'euros.

Ce double mécanisme permet aux bénéficiaires de ces garanties¹ de disposer à la fois de la faculté (i) d'appeler en garantie les collectivités locales membres du groupe, et/ou (ii) de

¹ Les modèles de garanties sont accessibles sur le site internet de Groupe AFL : www.agence-France-locale.fr

pouvoir actionner la Garantie ST, voie qui présente l'avantage de la simplicité à travers le guichet unique qu'elle offre.

Il convient également de noter que, conformément à ses dispositions statutaires, la « Garantie ST » peut faire l'objet d'un appel, pour le compte des créanciers garantis, sur demande de l'AFL dans le cadre d'un protocole conclu entre les deux sociétés. Ce mécanisme d'appel a notamment pour objectif de pouvoir mobiliser les garanties, au profit des créanciers, en prévention du non-respect des ratios réglementaires ou de la survenance d'un défaut.

1.2. Une politique de liquidité très prudente

L'AFL s'est dotée d'une politique de liquidité qui poursuit trois objectifs :

- La construction d'une réserve de liquidité suffisante pour maintenir l'ensemble de ses activités opérationnelles, et en particulier ses activités de prêts, pendant une période de douze mois ; celle-ci est pour une large part constituée d'actifs liquides et mobilisables pour le ratio réglementaire LCR (Liquidity Coverage Ratio).
- Une stratégie de financement favorisant la diversité des instruments de dette (comprenant des émissions libellées en euro et négociées sur un marché réglementé dont des obligations durables, des émissions syndiquées en devises, et des placements privés) mais aussi la diversité de la base d'investisseurs, tant par type que par zone géographique ;
- Dans le but de réduire son risque de prix de la liquidité, l'AFL assure un strict suivi des écarts de maturité. Elle s'est engagée à borner, à 12 mois, l'écart de durée de vie moyenne entre son actif et son passif, avec toutefois la possibilité d'aller jusqu'à 24 mois sur une période maximum de 6 mois.

En ce qui concerne l'accès à la liquidité, on notera que l'AFL dispose d'une ligne de crédit auprès de la Banque de France, disponible à tout instant, par la mobilisation des créances sur les collectivités locales que l'AFL porte à son bilan, via le dispositif TRICP (Traitement Informatique des Créances Privées).

1.3 Notation des obligations émises par l'AFL

Depuis sa création l'AFL bénéficie d'une excellente notation qui est une reconnaissance de la solidité du modèle qu'elle incarne.

Le programme d'émissions obligataires de l'AFL est noté au même rang par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's.

Notation/ notation	Agence de	Moody's	Standard & Poor's
Long terme		Aa3, perspective stable	AA-, perspective stable
Notation à court terme		P-1, perspective stable	A-1+, perspective stable

2. Revue des activités sur le premier semestre 2023 et faits marquants

2.1 Évolution de la situation économique et financière

Situation économique et de marchés

Après une année 2021 caractérisée par une forte reprise de l'activité économique, consécutive à la crise de la Covid 19 en 2020, l'année 2022 a été marquée par 3 événements majeurs : la tentative d'invasion de l'Ukraine par la Russie, de fortes tensions inflationnistes à l'échelle mondiale et un changement drastique des politiques monétaires par toutes les grandes banques centrales.

Le premier semestre 2023 se caractérise par des défis persistants, avec en premier lieu, la poursuite de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et son lot de conséquences dramatiques en pertes humaines civiles et militaires, blessés et destructions d'infrastructures et en second lieu, la continuation du

resserrement des politiques monétaires amorcé au cours de l'année 2022 par les banques centrales dont la Banque Centrale Européenne. Toutefois, sur le front de l'économie et de l'inflation, la situation a montré des signes d'amélioration avec la baisse des prix de l'énergie, la réduction des contraintes d'approvisionnement, et la vigueur du marché du travail. En effet, L'économie européenne continue de faire preuve de résilience au cours du premier semestre 2023, éloignant au 30 juin les craintes d'une récession. Selon la Commission européenne, les dernières prévisions de croissance des économies des pays de l'Union Européenne s'élèvent à 1% pour 2023 et à 1,7% pour 2024, et à 1,1% pour 2023 et 1,6% pour 2024 pour la zone Euro. En ce qui concerne les prévisions d'inflation, elles se stabilisent mais à un niveau encore élevé, à 6,7% en 2023 et 3,1% en 2024 contre 9,2% réalisé en 2022, pour l'Union Européenne et 5,8% en 2023 et 2,8% en 2024 contre 8,4% réalisé en 2022 pour la zone euro.

On notera qu'à la suite de la baisse de la notation de la dette à long terme de la France à AA-, le 28 avril 2023 par l'agence de notation Fitch Ratings, et du maintien d'une perspective négative par l'agence Standard & Poor's, s'en est suivie au printemps, une plus grande volatilité de la dette gouvernementale française ainsi que celle des entités du secteur public.

Situation financière des collectivités locales

La situation financière favorable des collectivités fin 2021 s'est accompagnée d'une différenciation croissante du monde local. Les collectivités locales ont évolué en 2022 dans un environnement marqué, d'une part, par les conséquences du conflit russo-ukrainien se traduisant par une dégradation des perspectives économiques et une forte inflation et, d'autre part, par des réformes propres aux collectivités locales telle que l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires territoriaux et de fortes évolutions du panier fiscal local. Dans un tel contexte, l'évolution de la situation financière des collectivités locales dépend des dynamiques respectives de leurs recettes et dépenses de fonctionnement, mais également du coût de l'emprunt et des contraintes pesant sur l'investissement local.

La bonne santé financière des collectivités locales en 2022 a été confirmée, courant juin et juillet 2023, par différentes publications (AFL, Baromètre de la santé financière des collectivités locales, juin 2023, OFGL, Les finances des collectivités locales en 2023, juillet 2023 ; Cour des comptes, Les finances publiques locales, Fascicule 1, juillet 2023).

Cette appréciation globale masque néanmoins des disparités selon les segments de collectivités et au sein même de ceux-ci.

L'exercice 2022 est relativement atypique pour les collectivités locales. Dans un contexte de sortie de crise Covid et de déclenchement du conflit russo-ukrainien, la hausse des prix a contraint les collectivités à supporter des dépenses conséquentes tant en matière d'énergie que de consommations courantes. Ces hauts niveaux d'inflation ont produit néanmoins des effets paradoxaux : ils contraignent les collectivités à supporter des dépenses élevées mais parallèlement cela accroît les produits fiscaux, en particulier les recettes de TVA. En résultent de très forts mouvements en volume de dépenses et de recettes de fonctionnement.

Cette appréciation globalement favorable est la conséquence :

- De forts mouvements en section de fonctionnement :
 - Des recettes de fonctionnement - en particulier les recettes fiscales (TFPB, TVA, DMTO, ...) - dynamiques,
 - Face à des dépenses de fonctionnement fortement impactés par l'inflation et différentes mesures relatives à la rémunération des agents publics (point d'indice, mesures catégorielles, ...).
- D'une épargne brute qui se maintient à un niveau élevé et sensiblement supérieur aux années antérieures,
- Des dépenses d'équipement qui poursuivent leur croissance,
- D'un recours à l'emprunt globalement mesuré.

2.2 Production de crédits

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2023 s'est élevée à 525 millions d'euros contre 215 millions d'euros au premier semestre 2022, pour un total de 179 contrats de prêts contre 98 pour la même période en 2022. Cette nouvelle hausse du volume de production d'une année sur l'autre s'explique par deux phénomènes ; l'augmentation régulière du nombre de collectivités locales Membres du Groupe AFL, et le maintien d'une bonne dynamique d'investissement des collectivités locales françaises. La maturité moyenne des prêts à moyen – long terme produits au cours du premier semestre 2023 s'est élevée à 19,7 années, contre 19,5 années au premier semestre 2022, soit une quasi-stabilité d'une période sur l'autre. Cette durée moyenne élevée s'explique notamment par l'augmentation du nombre de syndicats parmi les emprunteurs de l'AFL, dont les investissements portent généralement sur des durées longues. Aux crédits à moyen – long terme s'ajoute une production de 97 millions de crédits de trésorerie contre 107 millions au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2023, l'encours de crédits, exprimé sous le référentiel comptable français, s'élève à 5 982 millions d'euros de crédits mis à disposition, et à 515 millions d'euros d'engagements de financement, soit un montant total d'engagements de 6 497 millions d'euros qui comprend également les crédits de trésorerie.

2.3 Adhésions

- Un développement continu

Le Groupe AFL compte 650 Membres à l'issue du semestre clos le 30 juin 2023.

51 Collectivités nouvelles ont adhéré au Groupe AFL au cours du semestre écoulé. Au 25 septembre 2023, 650 Collectivités sont actionnaires, dont 6 régions, 12 départements, 493 communes et 139 groupements, dont 14 métropoles, 6 EPT, 5 communautés urbaines, 34 communautés d'agglomération, 51 communautés de communes et 29 syndicats.

Les adhésions réalisées au cours du premier semestre 2023 ont permis de porter le niveau de capital promis² à un montant total de 274,5 millions d'euros. Ainsi, au 30 juin 2023, le capital social de l'AFL-ST est porté à 224.310.300€ et celui de l'AFL à 214.100.000€.

Le tableau ci-dessous présente un état de la répartition du capital et des droits de vote de l'AFL-ST par catégorie de collectivités locales au 30 juin 2023 après la 36^{ème} augmentation de capital.

<i>Données en milliers d'euro</i>	Nombre	Capital promis	Capital libéré	Pouvoirs de vote
Région	6	68 187	30 434	13,57%
Département	12	39 059	35 256	15,72%
Commune	493	58 091	54 704	24,39%
E P C I	139	1 09 112	1 08 916	46,33%
<i>dont Métropole</i>	<i>14</i>	<i>73 565</i>	<i>71 650</i>	<i>31,94%</i>
<i>E tablissement Public Territorial</i>	<i>6</i>	<i>6 077</i>	<i>5 772</i>	<i>2,57%</i>
<i>Communauté Urbaine</i>	<i>5</i>	<i>3 546</i>	<i>3 546</i>	<i>1,58%</i>
<i>Communauté d'Agglomération</i>	<i>34</i>	<i>11 064</i>	<i>8 865</i>	<i>3,95%</i>
<i>Communauté de Communes</i>	<i>51</i>	<i>2 466</i>	<i>2 015</i>	<i>0,90%</i>
<i>Syndicat</i>	<i>29</i>	<i>12 394</i>	<i>12 067</i>	<i>5,38%</i>
TOTAL	650	274 449	224 310	100%

Au 30 juin 2023, le capital social de l'AFL, d'un montant de 214.100.000€, est composé comme suit : Agence France Locale – Société Territoriale détient 2.140.999 actions (= nombre de droits

² Le capital promis signifie le montant des apports en capital voté par les collectivités locales au moment de leur adhésion à l'AFL-ST. Pour chaque collectivité locale, le capital promis correspond à un engagement de capital dont le montant et les modalités de libération figurent dans les statuts de la société.

de vote) et Métropole de Lyon, une action dans le capital de l'AFL. Seule l'AFL-ST a, en vertu des dispositions du corpus juridique du Groupe AFL, vocation à souscrire au capital de l'AFL, et la part de la Métropole de Lyon se trouvant diluée au fur et à mesure de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital au sein du Groupe AFL.

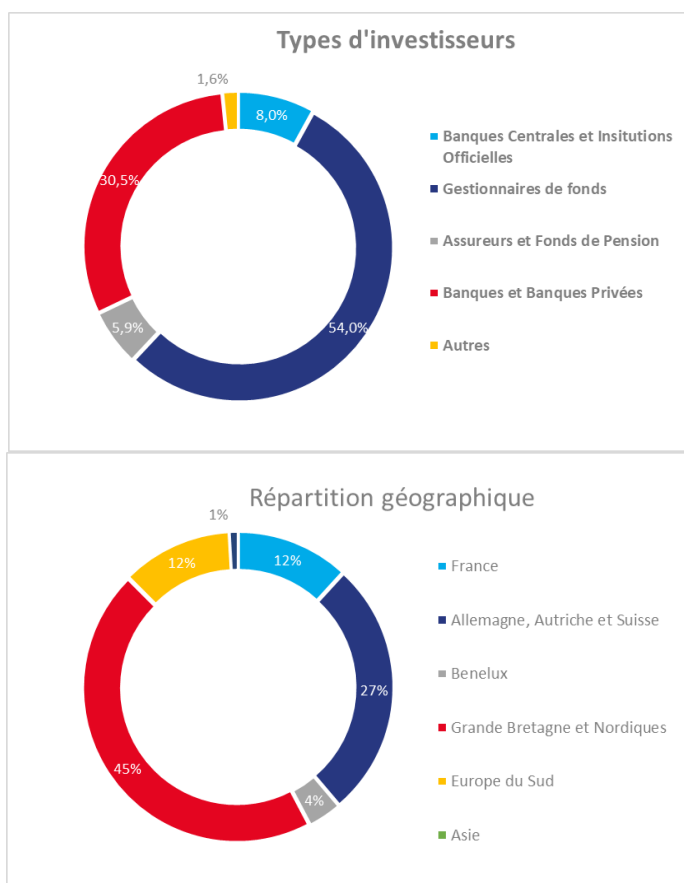
2.4 Activités de l'AFL sur les marchés de capitaux

2.4.1 Programme d'emprunt de la Société

Le programme d'emprunt à moyen et long terme de l'AFL pour 2023, approuvé par le Conseil de Surveillance du 5 décembre 2022, a été fixé à compter de ladite décision et pour l'exercice 2023, sur la base d'un volume maximal d'émissions moyen long terme sous programme EMTN s'élevant à 2 Milliards d'euros, d'une enveloppe de préfinancement pour l'année 2024 s'élevant à 500 Millions d'euros et d'un volume maximal de tirages dans le cadre du programme ECP s'élevant à 500 Millions d'euros.

2.4.2 Émissions obligataires dans le cadre du programme EMTN

En janvier 2023, une émission syndiquée de 750 millions d'euros à 7 ans a été réalisée avec succès. Il s'agissait de la seconde opération benchmark de cette taille depuis la création de l'AFL, après l'émission inaugurale de 2015. Le placement de cette opération reste caractérisé par la présence d'une grande majorité d'investisseurs internationaux combinée à une typologie très diversifiée comme le soulignent les graphiques ci-dessous.



En mai 2023, avec pour objectif d'allonger la durée de sa dette et de bien adosser son bilan, l'AFL a réalisé sa première émission obligataire syndiquée de 500 millions d'euros à 15 ans. Celle-ci s'est effectuée dans de très bonnes conditions et permet à l'AFL de continuer de diversifier sa base investisseurs à de nouvelles entités, composées notamment de fonds de pension et d'assureurs vie.

Cette opération a été complétée par 3 placements privés à 15 ans pour un montant de 148 millions d'euros,

Par ailleurs, la diversification en devises s'est poursuivie avec deux abondements de la souche obligataire en livres sterling, qui avait été lancée en 2022, pour un montant total de 160 millions de livres sterling, soit l'équivalent de 181 millions d'euros. Enfin, un placement privé libellé en dollar US a été renouvelé pour un montant de 125 millions.

En juin 2023, pour la 1ère fois, l'AFL a émis une obligation de 17 millions d'euros à 15 ans avec une option de remboursement par l'AFL à l'issue d'une période de 5 ans. Ce type de produit permet de lever des ressources longues, avec à la fois une optimisation du coût de financement et une diversification de la base investisseurs.

Depuis 2022, le programme d'emprunt annuel est enrichi par la nécessité de refinancer l'arrivée à échéance de dettes émises par l'AFL au cours des années précédentes. Au premier semestre 2023, le montant des dettes refinancées s'élève à 830 millions d'euros.

Au total, au cours du premier semestre 2023, l'AFL a levé 1 711 millions d'euros à une marge de 49,8 points de base contre OAT, réalisant ainsi plus de 80% de ses besoins pour l'année 2023.

En janvier 2023, l'AFL a publié son deuxième rapport sur son programme d'émissions durables. Ce dernier avait été mis en place en 2020 et aura permis à l'issue du premier semestre 2023 de refinancer 1,215 milliard d'euros de dépenses d'investissement durables par les collectivités locales membres.

2.4.3 Émissions sur le marché monétaire dans le cadre du programme ECP (*Euro Commercial Paper*)

Au programme d'emprunt à moyen - long terme de l'AFL s'ajoute une autorisation de tirage de 500 millions d'euros pour les émissions de titres de créances dans le cadre du programme ECP pour l'exercice 2023, un montant équivalent à celui qui avait été autorisé au titre de l'année 2022.

Dans le cadre de ce programme, l'AFL a procédé à plusieurs émissions d'ECP au cours de la période, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie. Ces opérations ont été exclusivement faites en euros, et pour un encours moyen de 415 millions d'euros.

2.5 Gouvernance

- Conseil de surveillance de l'AFL

Au 30 juin 2023, la composition du Conseil de surveillance de l'AFL s'établit comme suit :

	Indépendance ³	Comités spécialisés		
		Comité d'audit et risques	Comité des nominations, rémunérations et gouvernement d'entreprise	Comité stratégique
Monsieur Sacha Briand Président du Conseil				

³ L'indépendance des membres du Conseil de surveillance est établie au regard des critères du Code Afep-Medef, tels que détaillés au sein du rapport sur le gouvernement d'entreprise annexé au rapport annuel.

Madame Marie Ducamin Vice-présidente du Conseil				
Monsieur Lars Andersson	▲			■
Madame Victoire Aubry	▲	◇		
Monsieur François Drouin	▲	■		
Monsieur Nicolas Fourt	▲			◇
Madame Delphine Cervelle				◇
Monsieur Olivier Landel		◇	◇	◇
Monsieur Rollon Mouchel-Blaisot			◇	
Madame Sophie L'Hélias	▲		■	
Madame Marie Lemarié	▲	◇		
Madame Sophie Souliac	▲		◇	
Monsieur Julien Denormandie	▲			◇

■ Président du Comité

◇ Membres du Comité

3. Résultats de la période pour l'AFL

Les comptes semestriels ont été établis en normes françaises, sans changement par rapport à l'exercice précédent et en conformité avec les dispositions du plan comptable général des établissements de crédit. Des explications complémentaires sont fournies dans l'annexe aux comptes semestriels.

L'AFL établit également à titre volontaire des comptes en normes comptables IFRS au titre de la période close le 30 juin 2023 qui font l'objet de commentaires dans le présent rapport.

3.1 Comptes individuels de l'AFL selon les normes comptables françaises

Le premier semestre 2023 marque une forte progression de la marge nette d'intérêt (MNI), à 12 830K€ contre 7 636K€ au 30 juin 2022. Cette progression trouve son origine dans les trois éléments suivants : une hausse rapide de l'encours de crédits, en lien avec le développement continu de l'AFL, la hausse de la rémunération des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres, qui profitent de l'augmentation des taux courts, et une meilleure rémunération des dépôts de la réserve de liquidité. Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 76K€, contre 94K€ au premier semestre 2022 et des plus-values de cession de titres de placement de 450K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre

1 006K€ au premier semestre 2022, et enfin une reprise de 215K€ des dépréciations⁴ sociales sur les titres de placement.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 13 464K€ au 30 juin 2023 contre 7 038K€ au 30 juin 2022.

La hausse des taux qui s'est produite de manière ininterrompue depuis le mois de juin 2022 rétablit les grands équilibres au niveau de la marge nette d'intérêt. La hausse de l'EUR3M entraîne également une augmentation en valeur nominale des revenus des prêts à taux fixe et à taux variable tandis que le portage des liquidités redevient relatif.

Au 30 juin 2023, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 85,4 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2023, contre 2,3 millions d'euros au premier semestre 2022. Si l'augmentation du volume de crédits d'une période sur l'autre contribue à la croissance des revenus d'intérêts, l'explication à cette hausse considérable tient essentiellement à l'augmentation des taux courts initiés par la Banque Centrale Européenne, qui a représenté 400 points de base entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.
- 36,7 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2023, contre 5,2 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution traduit, là aussi, la hausse des taux d'intérêt sur la période et notamment la rémunération des dépôts que l'AFL effectue auprès de la Banque de France. En effet, alors que le taux de rémunération des dépôts auprès de la Banque de France était de moins 50 points de base au 30 juin 2022, il s'élève à 4% au 30 juin 2023.
- 109,3 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 10,5 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2022, lorsque l'environnement de taux d'intérêt négatif conduisait à enregistrer les intérêts de la dette en tant que produit.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 450K€ de résultat sur les cessions de titres de placement net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 1 006K€ au premier semestre 2022.

La reprise de provisions sur les titres de placement de 215K€ pour un stock de 3 709K€ au 30 juin 2023, provient d'une stabilisation de l'évolution des marges de crédit, qui en 2022 s'étaient écartées avec la remontée des taux.

Au 30 juin 2023, les charges générales d'exploitation, une fois les refacturations et transferts de charges administratives déduites, ont représenté 7 693K€ contre 6 676K€ au 30 juin 2022. Elles comptent pour 3 437K€ de charges de personnel contre 2 821K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, et 4 256K€ pour les charges administratives après transferts et refacturations à la Société Territoriale, à comparer avec 3 855K€ pour le premier semestre 2022. Cette augmentation des charges administratives correspond en premier lieu à une hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui s'élevaient à 1 132K€ au premier semestre 2022, et qui s'établissent à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison d'une nouvelle augmentation de la contribution 2023 au Fonds de résolution unique, à 1 259K€ contre 1 094K€ en 2022. Cette hausse des charges administratives

⁴ En date d'arrêté, selon le principe de prudence de la comptabilité sous le référentiel des normes comptables françaises, les titres de placement apparaissent au bilan à leur valeur d'acquisition, ou bien à leur valeur de réalisation à la date de clôture, si celle-ci est inférieure, après prise en compte, le cas échéant, de la valeur du swap de microcouverture.

provient également d'une augmentation de 236K€ des services extérieurs et notamment de certains frais de conseils ainsi que de frais de marketing et communication.

Le résultat au 30 juin 2023 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 587K€ au 30 juin 2023 contre 511K€ au 30 juin 2022. Cette progression souligne le maintien par l'AFL d'un programme d'investissement stable d'un exercice sur l'autre, portant essentiellement dans le développement de ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2023 s'établit à 5 184K€, à comparer à -150K€ pour le premier semestre 2022. Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 230K€, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2023 fait ressortir un bénéfice net de 4 953K€ contre une perte nette de -150K€. Pour rappel, la perte enregistrée sur le premier semestre 2022 sous le référentiel comptable français, provenait principalement de l'augmentation des provisions pour dépréciations sociales sur les titres du portefeuille de placement.

Tableau de passage des comptes aux normes françaises vers les normes IFRS

Passage French GAAP - IFRS (en milliers d'euros)	30-juin-23
Résultat net - normes françaises	4 953
<i>Retraitements IFRS</i>	
Annulation des dépréciations/reprises de dépréciations sociales des titres de placement	- 215
Provisions pour dépréciation IFRS 9	- 71
Inefficacités de couverture des instruments financiers	-1189
Impôts différés sur autres différences temporaires	- 727
Autres retraitements	87
Résultat net normes IFRS	2 838

3.2 Comptes de l'AFL selon les normes IFRS

Le premier semestre 2023 se caractérise par une très forte progression de la marge nette d'intérêts, à 12 876K€ contre 7 655K€ au 30 juin 2022. Cette progression provient des 3 facteurs suivants :

- L'augmentation de l'encours de crédit, qui trouve son origine notamment dans la forte production de crédits en 2022 ;
- La forte hausse de la rentabilité des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres ; et
- L'amélioration du coût de portage de la liquidité en raison d'anticipations par le marché de hausse des taux en deçà de celles effectuées par la BCE

Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 76K€ contre 94K€ au premier semestre 2022, et des plus-values de cessions de titres de placement de 450K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 1 006K€ au premier semestre 2022. Enfin, le résultat de la comptabilité de couverture représente une charge de 1 189K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 12 119K€ au 30 juin 2023, à comparer à 9 558K€ au 30 juin 2022

La hausse des taux qui s'est produite de manière ininterrompue depuis le mois de juin 2022 rétablit les grands équilibres au niveau de la marge nette d'intérêt. La hausse de l'EUR3M entraîne également une augmentation en valeur nominale des revenus des prêts à taux fixe et à taux variable tandis que le portage des liquidités redevient relatif.

Au 30 juin 2023, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 85,4 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2023, contre 2,3 millions d'euros au premier semestre 2022. Si l'augmentation du volume de crédits d'une période sur l'autre contribue à la croissance des revenus d'intérêts, l'explication à cette hausse considérable tient essentiellement à l'augmentation des taux courts initiés par la Banque Centrale Européenne, qui s'est élevée à 400 points de base entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.
- 36,8 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2023 contre 5,2 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution traduit là aussi, la hausse des taux d'intérêt sur la période et notamment la rémunération des dépôts que l'AFL effectue auprès de la Banque de France. En effet, alors que taux de rémunération des dépôts auprès de la Banque de France était de moins 50 points de base au 30 juin 2022, il s'élevait à 4,25% au 30 juin 2023.
- 109,3 millions d'euros de charges d'intérêts² nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 10,5 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2022, lorsque l'environnement de taux d'intérêt négatif conduisait à enregistrer les intérêts de la dette en tant que produit.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 450K€ de résultat sur les cessions de titres du portefeuille à la juste valeur par capitaux propres net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 1 006K€ au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2023, le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 2 708K€ contre 3 153K€ au 30 juin 2022. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de produits de cessation des couvertures de taux d'intérêt liés aux cessions de titres mentionnées précédemment pour 3 898K€, et d'autre part de la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture pour -1 189K€. Parmi ces écarts, -190K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture, et -999K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacités de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe €STR, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2023, les charges générales d'exploitation ont représenté 7 769K€ contre 6 601K€ au 30 juin 2022. Elles comptent pour 3 429K€ de charges de personnel, à comparer à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 802K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 4 340K€, après refacturation à la Société Territoriale, contre 3 798K€ au 30 juin 2022. Cette augmentation de 542K€ des charges générales d'exploitation s'explique en premier lieu par une hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation

bancaires, qui s'élevaient à 1 132K€ pour le premier semestre 2022, et qui s'établissent à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison d'une nouvelle augmentation de la contribution 2023 au Fonds de résolution unique à 1 259K€ contre 1 094K€ en 2022.

Le résultat au 30 juin 2023 tient compte des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent à 484K€ contre 579K€ au 30 juin 2022. Cette relative stabilité marque le maintien par l'AFL de dépenses d'investissement régulières et importantes dans ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2023 s'établit à 3 866K€ contre 2 378K€ pour le premier semestre 2022.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex-ante pour pertes attendues (*expected credit losses* - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 71K€ sur le premier semestre 2023 à comparer à 391K€ sur le premier semestre 2022. Cette diminution du coût du risque provient d'une évolution plus favorable des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de stabilisation de l'environnement macro-économique et géostratégique. Le stock des dépréciations s'établit à 1 347K€ au 30 juin 2023.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2023, s'établit à 3 795K€ à comparer à 1 987K€ au 30 juin 2022.

Enfin, les charges d'impôt sur 2023 s'élèvent à 957K€. Elles comprennent :

- 230K€ de charges d'impôt exigible résiduel après imputation des déficit fiscaux sur base sociale ;
- 727K€ de charges d'impôt différé dont 1 066K€ de charges proviennent de la réduction des actifs d'impôts différés liés à l'activation des déficit fiscaux antérieurement constitués et 339k€ de produits d'impôt différé liés aux retraitements de consolidation qui sont en majorité issus des charges d'inefficacité de couverture.

Après prise en compte des charges d'impôts différés, le résultat net au 30 juin 2023 s'élève à 2 838K€ contre 1 397K€ au 30 juin 2022.

3.3 Actif au 30 juin 2023 (normes IFRS)

Les actifs de l'AFL sont principalement constitués de prêts à des collectivités locales, de titres issus du placement de la réserve de liquidité, des comptes bancaires de l'AFL, des appels de marge versés aux contreparties de swaps ainsi que de la juste valeur des instruments dérivés de couverture. Au 30 juin 2023, les actifs de l'AFL étaient constitués pour la plus grande part de prêts aux collectivités locales membres. Les dépôts auprès de la Banque de France constituent un matelas, résultant de plusieurs levées de fonds effectuées au cours de la période, en attente de décaissements à venir dans le cadre de la production de crédits, dont le rythme s'accroît généralement au cours des troisième et quatrième trimestres. Au 30 juin 2023, le pourcentage de la liquidité par rapport au total de bilan, s'élève à 27% contre 29% au 31 décembre 2022.

Extraits des principaux postes de l'actif (normes IFRS)

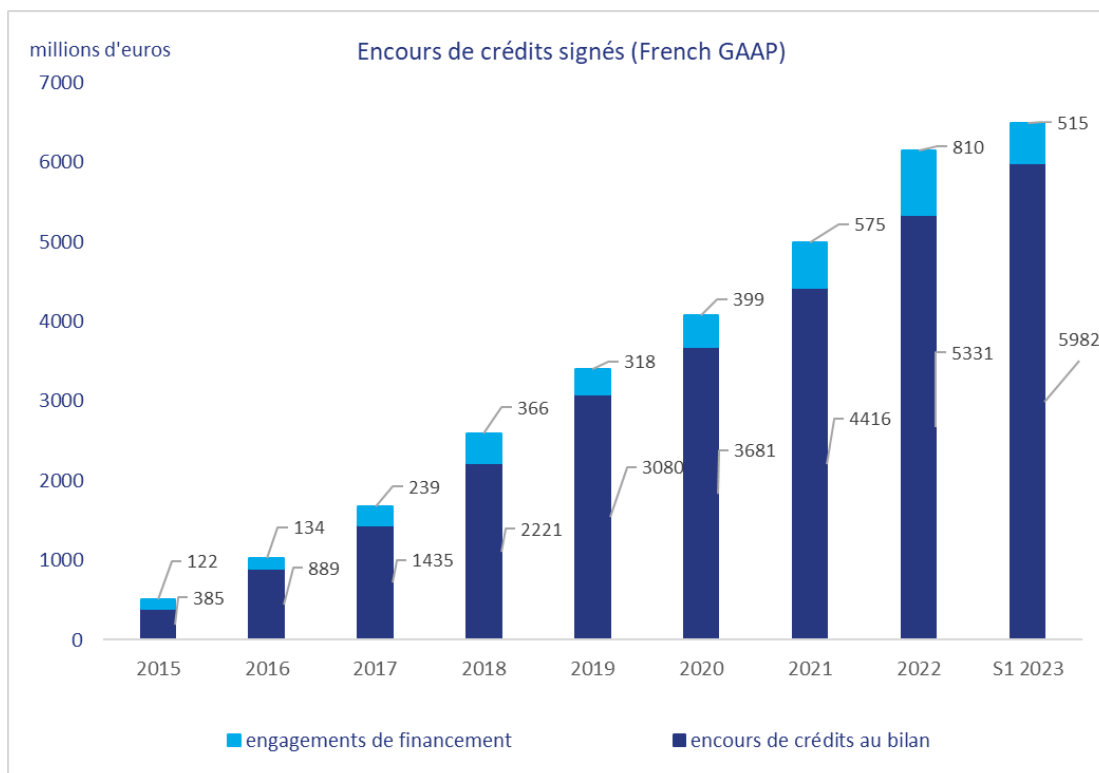
En milliers d'euros	30juin-23	31-déc-22	30juin-22
Prêts et opérations avec la clientèle	5 369 776	4 690 415	4 166 899
Titres financiers à la juste valeur par capitaux propres	698 917	707 306	876 968
Actifs détenus au coût amorti	322 129	256 891	258 678
Prêts et créances sur les établissements de crédit	88 652	93 151	250 273
Appels de marge	156 176	177 604	89 930
Caisse, banques centrales	1 171 639	1 134 411	748 956
Instruments dérivés de couverture	851 785	912 259	655 689

3.3.1 Crédits aux collectivités locales

L'AFL prête exclusivement aux collectivités locales françaises qui sont membres actionnaires de la Société Territoriale. Au 30 juin 2023, le portefeuille de crédits inscrit à l'actif du bilan de l'AFL représente un encours de 5 369 millions d'euros, contre 4 690 millions d'euros au 31 décembre 2022, après prise en compte, du fait de la comptabilité de couverture, des conséquences de la variation des taux d'intérêts (variation de la juste valeur de la composante taux couverte).. Cette évolution est le fruit de la mise à disposition au cours du premier semestre 2023 d'une partie de la production de crédits réalisée au cours de l'exercice 2022, qui figurait au hors bilan au 31 décembre 2022 et qui n'avait pas été encore décaissée, ainsi que de la nouvelle production effectuée sur la période sous revue. Au 30 juin 2023, le montant des engagements de financement inscrit au hors bilan s'élève à 515 millions d'euros contre 810 millions d'euros au 31 décembre 2022. Il en résulte que la totalité des engagements de crédit aux collectivités locales portés par l'AFL s'élève à 5 884 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 5 501 millions d'euros au 31 décembre 2022.

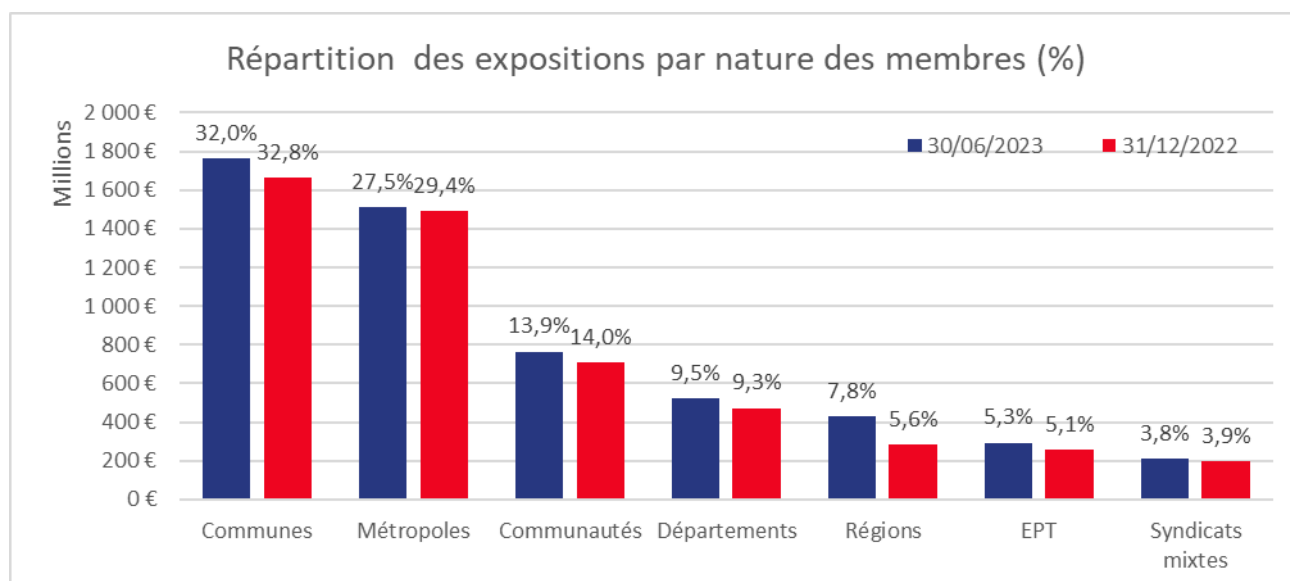
L'évolution de l'encours moyen du portefeuille de crédit à moyen et long terme signé, exprimé sur la base du capital restant dû (référentiel comptable French GAAP), est présentée dans le graphique ci-dessous.

Evolution de l'encours de crédits (en millions d'euros)



Au 30 juin 2023, le portefeuille de prêts est constitué à 73,4% d'expositions sur l'ensemble du bloc communal contre 76,2% au 31 décembre 2022. L'exposition sur les départements passe de 9,3% au 31 décembre 2022 à 9,5% au 30 juin 2023, et celle sur les régions de 5,6% au 31 décembre 2022 à 7,8% au 30 juin 2023. Enfin, celle sur les EPT est quasiment stable à 5,3% et les syndicats mixtes qui ont fait leur entrée comme membres du Groupe AFL en 2020, représentent également une part stable à 3,8%.

Répartition des expositions par type de collectivités locales



Parmi les autres caractéristiques du portefeuille de crédit, il est à noter la stabilité de la maturité résiduelle de l'encours de crédits qui s'élève à 15,8 années au 30 juin 2023.

3.3.2 La réserve de liquidité

Les autres actifs du bilan sont principalement constitués de la réserve de liquidité qui correspond à la partie des ressources non encore distribuées sous forme de crédits et conservées dans un objectif de liquidité de l'établissement de crédit, conformément aux obligations réglementaires, aux directives issues de la politique de liquidité de l'AFL et aux bonnes pratiques de gestion.

La réserve de liquidité de l'AFL vise principalement à assurer les besoins de trésorerie de l'établissement, générés par les activités de crédit, le service de la dette ainsi que les appels de marge auxquels l'AFL peut avoir à faire face, en raison de l'utilisation importante d'instruments de couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change, conformément à ses politiques financières et à ses objectifs de gestion. Cette liquidité est investie avec pour objectif d'être mobilisable en toutes circonstances.

Au 30 juin 2023, les actifs composant la réserve de liquidité s'élèvent à 2 281 millions d'euros, contre 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit un montant correspondant à plus de 12 mois de besoins de trésorerie.

La réserve de liquidité se divise en 2 segments principaux :

- Un segment investi sur des instruments à très court terme et principalement constitué de dépôts sur les comptes nostro et à la Banque de France pour un montant de 1 260 millions d'euros ; et
- Un segment constitué principalement mais pas exclusivement de titres bénéficiant du label HQLA⁵, en raison de leur qualité de notation et de leur degré élevé de liquidité, pour un montant de 1 021 millions d'euros.

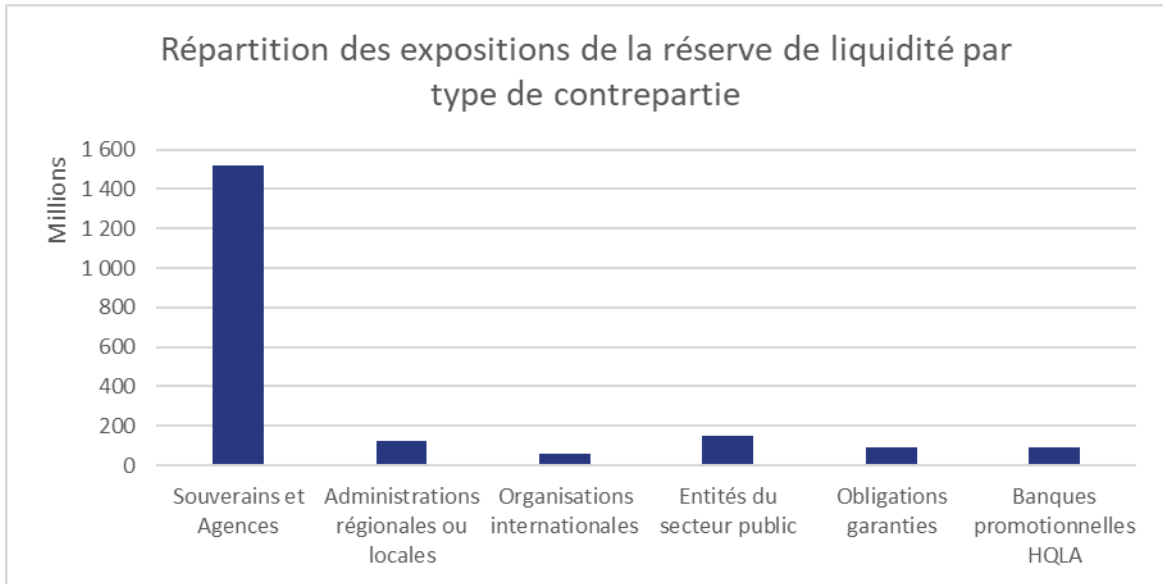
Du fait des investissements réalisés dans le cadre de la réserve de liquidité, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des actifs qu'elle acquiert ou des expositions qu'elle prend. Ce risque de crédit est toutefois limité eu égard à la qualité des contreparties bénéficiant toutes des meilleurs niveaux de notation par les grandes agences de notation. Au 30 juin 2023, 87,7% de la réserve de liquidité était constituée d'actifs dits « HQLA » avec une forte dominante de dépôts auprès de la Banque de France et de titres sur les émetteurs souverains et les agences publiques comme le montre le graphique ci-dessous. Les autres expositions représentaient principalement les comptes nostro ainsi que quelques expositions en titres sur le secteur bancaire. En effet, les titres acquis dans le cadre de la réserve de liquidité sont émis ou garantis par l'Etat français, ou des Etats de l'espace économique européen, ou encore des pays tiers bénéficiant d'une notation très élevée, ou encore d'institutions supranationales bénéficiant des plus hautes notations, ainsi que des titres émis par des établissements financiers, et ce dans une moindre proportion, dont certains garantis par des Etats européens, ainsi que des obligations sécurisées.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie, par pays, par notation et par classe de risque au 30 juin 2023.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par type de contrepartie⁶

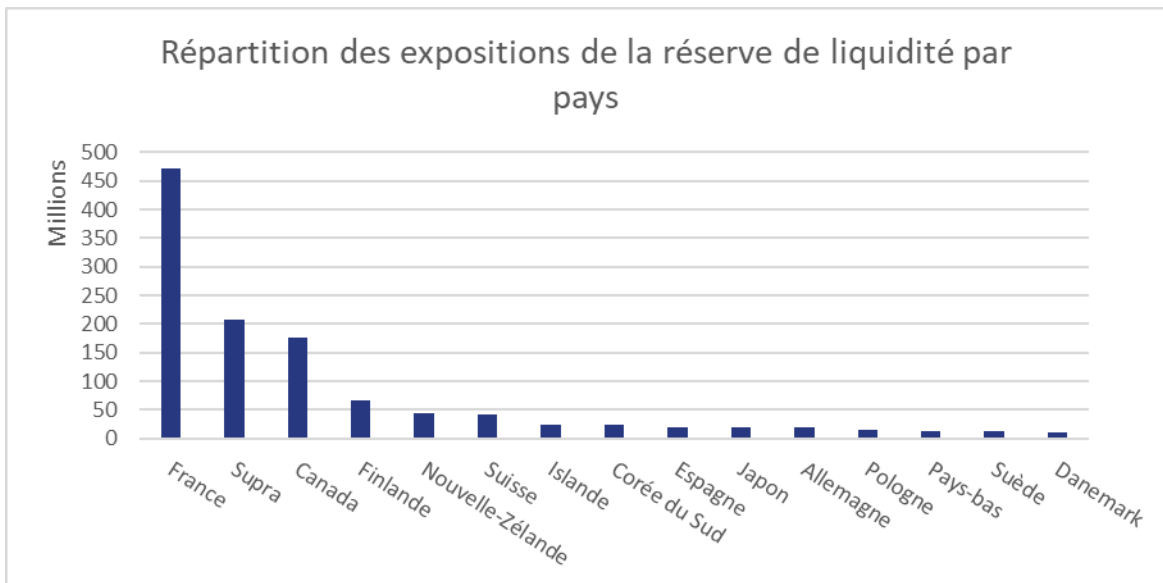
⁵ High Quality Liquid Assets - actifs liquides de haute qualité.

⁶ Les banques de développement ou établissements de crédits publics de développement (définies par l'Acte Délégué sur le ratio de couverture de liquidité LCR, de la Commission Européenne du 10 octobre 2014), représentent une catégorie d'établissements financiers éligibles à la norme HQLA au regard de ses particularités.

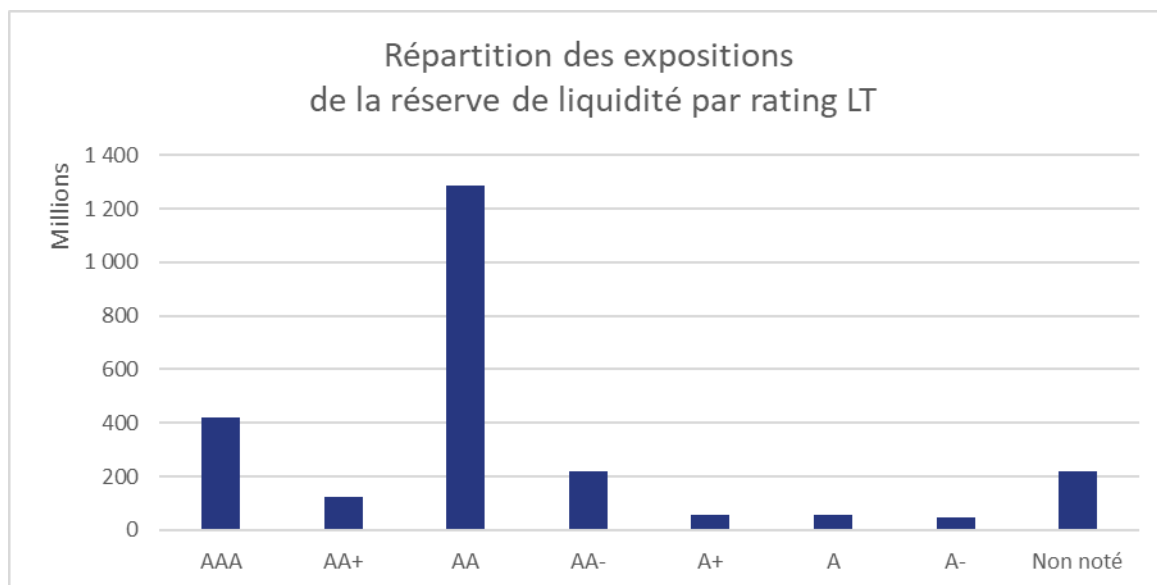


Comme le montre le graphique ci-dessous, les actifs composant la réserve de liquidité sont diversifiés sur le plan géographique avec une part importante sur les contreparties françaises. Toutefois, si la part de la France intègre les dépôts à terme et les comptes Nostrii, elle exclut les dépôts en Banque de France en raison de leur poids dans la réserve de liquidité.

Répartition des expositions de la réserve de liquidité par pays au 30 juin 2023



La notation de l'ensemble des expositions que l'AFL porte dans sa réserve de liquidité reste très élevée, avec 84,3% notées AA- et plus.



Répartition des expositions de la réserve de liquidité par notation

3.3.3 Appels de marge et valorisation des swaps de couverture

Hors crédits aux collectivités locales et actifs de la réserve de liquidité, le solde des actifs financiers au bilan de l'AFL est constitué de la juste valeur positive des swaps de taux d'intérêt et des swaps de change et des appels de marge qui y sont associés. L'AFL compense la quasi-totalité de ses swaps de taux d'intérêts auprès de la chambre de compensation LCH Clearnet, et exécute ses swaps de change auprès de banques contreparties. Les appels de marge payés par l'AFL s'élèvent à 156,2 millions d'euros au 30 juin 2023, contre 177,6 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ils correspondent essentiellement aux swaps de change effectués par l'AFL pour couvrir ses expositions en devises, et s'expliquent par la dépréciation des devises couvertes contre l'euro.

Les appels de marge reçus par l'AFL s'élèvent à 81,1 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 102,4 millions au 31 décembre 2022. Cette situation provient de la forte hausse des taux enregistrée sur les 12 derniers mois qui se traduit par une augmentation de la valeur des swaps de couverture, étant entendu que l'AFL se trouve dans une position structurelle payeuse taux fixe, qui explique qu'elle soit receveuse de collatéral sur les swaps de couverture de taux d'intérêts. Ces appels de marge reçus correspondent essentiellement aux swaps de taux d'intérêts compensés auprès de la chambre de compensation LCH.

Dans le cadre des opérations compensées auprès de la chambre de compensation, il convient de tenir compte des dépôts de garantie (IMR) couverts en titres, d'un montant de 58,2 millions d'euros au 30 juin 2023

Au 30 juin 2023, la juste valeur des swaps de couverture de l'AFL est répartie comme suit :

En millions d'euros	30-juin-23	
	Notionnel	Valeur au marché
Swaps de taux d'intérêt	14 324 663	74 050
Swaps de devises	1 235 429	-155 638
Total général	15 560 092	-81 588

3.3.4 Titrisation

L'AFL n'a aucune exposition sur des titrisations.

3.4 Dettes et capital au 30 juin 2023 (normes IFRS)

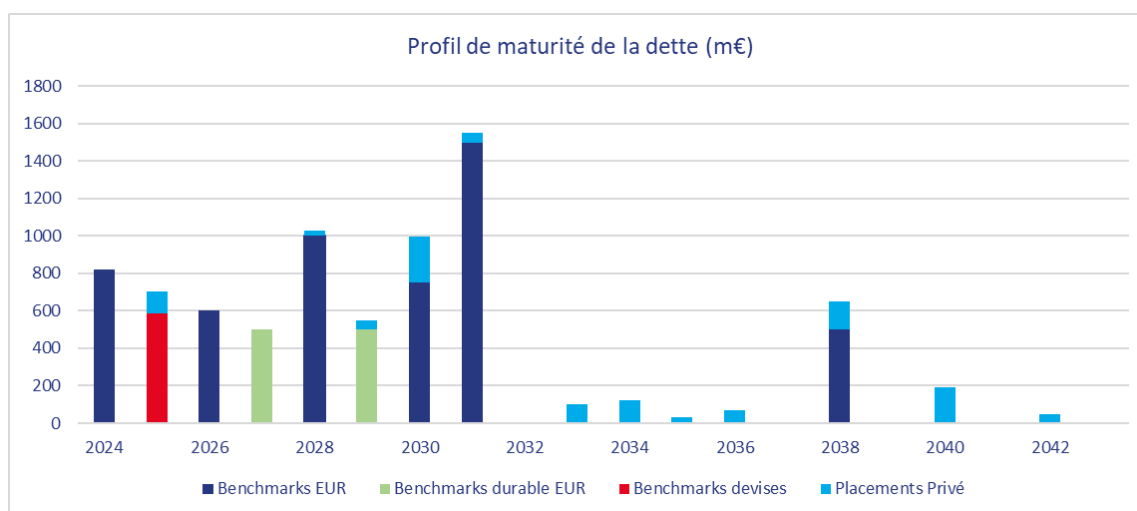
Outre les fonds propres, le passif de l'AFL est principalement composé des émissions obligataires qui ont été effectuées depuis le début des activités bancaires de l'AFL et non amorties dans l'intervalle. Le passif est également susceptible de compter des titres de créances émis dans le cadre du programme ECP de l'AFL.

La valeur comptable au 30 juin 2023 du portefeuille de dettes émises par l'AFL s'élève à 7 335 millions d'euros, après prise en compte dans le coût amorti des conséquences de la variation des taux d'intérêts depuis la date d'émission, en application des règles de comptabilité de couverture. La valeur comptable du portefeuille de dettes au 31 décembre 2022 s'élevait à 6 589 millions d'euros. Cette évolution comprend le remboursement, le 20 mars 2023, de l'émission de 750 millions qui avait été effectuée en 2016 ainsi que d'un placement privé de 100 millions de dollars US.

Au 30 juin 2023, l'encours de dettes à moyen et long terme se caractérise par une durée de vie moyenne de 6,6 années.

Aux instruments de dette à moyen et long terme s'ajoutent des titres de créances à court terme libellés en euros pour un encours total de 350 millions d'euros au 30 juin 2023.

Le profil de maturité de la dette obligataire émis par l'AFL est représenté dans le graphique ci-dessous.



A l'issue des 2 augmentations de capital effectuées lors du premier semestre 2023, avec l'adhésion de 51 nouvelles collectivités locales auprès de l'AFL-ST, le montant du capital souscrit de l'AFL s'élève à 214 100 000 euros au 30 juin 2023 contre 207 600 000 euros au 31 décembre 2022. Après prise en compte du report à nouveau, les fonds propres de l'AFL représentent 194,9 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 187,3 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Extraits des principaux postes du passif

En milliers d'euros	30-juin-23	31-déc-22
Dettes représentées par un titre	7 335 281	6 589 082
Capitaux propres	194,9	187,3

4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Cette section décrit les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations de l'AFL à la date du présent rapport, affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives de l'AFL.

Les risques propres à l'activité sont présentés par principales catégories, conformément à l'article 16 du Règlement (UE) n°2017/1129 dit « Prospectus 3 » du 14 juin 2017, modifié.

Au sein de chacune des catégories de risques mentionnées ci-dessous, les facteurs de risque que l'AFL considère, à la date des présentes, comme les plus importants sont mentionnés en premier lieu. Les chiffres d'exposition présentés informent sur le degré d'exposition de l'AFL mais ne sont pas nécessairement représentatifs d'une évolution future des risques.

4.1 Risques stratégiques

A. Le contexte économique, financier et politique des marchés sur lesquels l'AFL exerce ses activités ou se finance peut avoir un impact significatif sur la situation financière de l'AFL et sur ses résultats

L'AFL, qui est un établissement de crédit spécialisé finançant exclusivement les collectivités locales françaises, pourrait être fortement affectée par une détérioration significative de l'environnement économique, financier, politique ou géostratégique des pays et des marchés dans lesquels elle exerce ses activités, dans lesquels elle se refinance ou dans lesquels elle investit sa trésorerie.

En septembre 2023, la guerre entre la Russie et l'Ukraine apparaît figée. Ce conflit accélère une fragmentation du monde autour de blocs porteurs de visions qui s'opposent. Une évolution de la situation pourrait déstabiliser l'Europe, zone d'activité principale de l'AFL.

Investi principalement en titres de dettes souveraines, d'entités supranationales ou d'agences étatiques bénéficiant d'une qualité de crédit élevée, le portefeuille de liquidité de l'AFL, par ailleurs diversifié, ne comprend aucune exposition d'émetteurs russes ou ukrainiens et pour moins de 55 millions d'euros des positions d'émetteurs de pays limitrophes de la Russie ou de l'Ukraine. La situation de liquidité de l'AFL est satisfaisante : au 30 juin 2023, la réserve de liquidité s'élève à plus de 2,4 milliards d'euros, dont 1,3 milliard d'euros uniquement en dépôts, permettant ainsi de faire face à un peu plus de 12 mois d'activité sans appel au marché.

En septembre 2023, l'inflation en Europe et en France, malgré les hausses significatives des taux directeurs des banques centrales et l'interruption des programmes de rachats d'actifs, est persistante et pourrait durer alimentée par les boucles prix salaire. Les perspectives de récession apparaissent élevées (les indices des directeurs d'achat (PMI) de juillet et août 2023, indicateurs avancés de conjoncture pour la France et la Zone euro sont inférieurs à 50). Une récession en Europe et en France se matérialiserait par une moindre activité des économies, une hausse du chômage qui pourrait venir nourrir les déficits publics et accroître les dettes souveraines déjà impactées par la crise de la Covid.

Le 28 avril 2023, l'agence de notation Fitch a abaissé la note à long terme de l'Etat français de AA à AA-. Pour mémoire, l'agence de notation S&P a placé celle-ci sous surveillance négative. Un abaissement de la note de l'Etat français ne peut être exclu.

Les impacts en termes de risques de cette évolution de l'environnement sont pour l'AFL de divers ordres :

- L'inflation a pour conséquence d'accroître les charges de fonctionnement des acteurs économiques, des Etats, des collectivités locales et de l'AFL ; celles-ci pèsent sur leur situation financière et pourrait peser sur la rentabilité de l'AFL ;
- Les mouvements de taux couplés à la hausse des déficits et de l'endettement public ont participé à générer une hausse des spreads des émetteurs souverains et quasi-souverains français en 2022. La persistance de l'inflation et une récession des économies pourraient continuer de peser sur le spread des émetteurs souverains et par ricochet sur celui de l'AFL. Un abaissement de la notation de l'Etat français pourrait entraîner un abaissement de la notation de l'AFL, quoique celle-ci ne lui soit pas liée de façon mécanique, et pourrait participer à accroître le coût de refinancement de l'AFL. La marge des Crédits Moyen Long terme octroyés par l'AFL a été maintenue au premier semestre 2023. Une poursuite de la hausse du coût de la ressource pour l'AFL, si elle ne pouvait être répercutée aux emprunteurs, pourrait mener à une dégradation de la marge de l'AFL et peser sur sa rentabilité.
- La hausse des spreads des souverains, si elle devait se poursuivre, pourrait accroître le montant des moins-values latentes du portefeuille et peser sur les fonds propres prudentiels et le ratio de solvabilité de l'AFL. Du fait de la méthodologie de comptabilisation des contrats d'échange de devises en IFRS, la volatilité des devises d'exposition de la dette et des titres de l'AFL libellés en devise qui pourrait s'accroître en cas de fragmentation accrue du monde est susceptible aussi de peser sur les fonds prudentiels de l'AFL et son ratio de solvabilité.
- Du fait de l'exposition résiduelle de son bilan au taux, le résultat de l'AFL a bénéficié de la hausse des taux constatée depuis 2022. Une baisse des taux qui viendrait signer le succès des politiques d'ampleur mises en œuvre par les banques centrales pour juguler l'inflation, politiques qui n'ont pas encore prouvé leur efficacité, pourrait peser sur les résultats de l'AFL ainsi que - de façon mécanique - sur son ratio de solvabilité.

Au titre du premier semestre 2023, compte tenu de la dégradation de l'environnement, le coût du risque pour l'AFL s'établit à 71 K€, pour un stock de provisions de 1 351K€ sur la totalité des encours et correspond à 1,7 point de base des expositions. Cette augmentation, très limitée, est principalement la résultante de la hausse des taux dans un contexte de stabilisation de l'environnement macroéconomique et géostratégique. Le coût du risque, qui est calculé sur la base d'un modèle intégrant des prévisions portant sur les perspectives macroéconomiques, pourrait de nouveau augmenter sur le deuxième semestre 2023.

Pour ce qui est de la situation financière des collectivités locales, les premiers indicateurs communiqués par le ministère des Finances concluent à une bonne tenue globale des comptes publics locaux en 2022. Il apparaît néanmoins que des évolutions divergentes existent selon les segments de collectivités et au sein même de chacun d'entre eux. En termes de perspectives sur l'exercice 2023, les contraintes budgétaires liées à la hausse du point d'indices dans la rémunération des agents publics et à l'inflation vont persister mais seront compensées - au moins partiellement - par le dynamisme de certaines recettes fiscales directes ou indirectes indexées sur cette même inflation (progression record des bases de taxe foncière et dynamisme des recettes issues de la TVA). Conséquence de la crise du marché immobilier, les recettes fiscales perçues au titre des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) risquent de fléchir en 2023 avec toutefois des écarts d'un territoire à un autre.

D'autres incertitudes demeurent pour 2023, en particulier au sujet de la contribution budgétaire attendue des collectivités locales. Le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 présenté à l'automne 2022 et non encore adopté évoque un effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités consistant à limiter l'évolution de celles-ci au

niveau de l'inflation -0,5%, sans dispositif de sanction néanmoins. Plus généralement, l'exposition de l'AFL au secteur public local français le soumet aux risques provenant de la situation économique et sociale en France, qui peut peser sur le budget des Collectivités Membres, et aux risques provenant des changements de politiques publiques (locales ou nationales) relatives au financement des Collectivités Membres, qui sont susceptibles de restreindre la capacité d'endettement des Collectivités Membres et de diminuer leur budget, ces deux facteurs pouvant ainsi affecter significativement la production de crédit de l'AFL et son résultat.

5. *L' environnement concurrentiel pourrait affecter les activités de l' AFL et celle-ci pourrait ne pas susciter l' intérêt attendu auprès des collectivités. L' AFL exerce ces activités au bénéfice exclusif des collectivités membres et ne dispose par conséquent d' aucune perspective de diversification.*

La concurrence existante et/ou croissante sur le marché du financement du secteur public local, résultant notamment d'acteurs tels que le groupe LBP-SFIL-CDC, la BEI, le groupe BPCE, ou le groupe Crédit Agricole pourrait conduire (i) à ce que les marges bénéficiaires de l'AFL soient fortement réduites et (ii) à ce que la production de nouveaux crédits pour l'AFL soit très limitée, ce qui affecterait négativement le produit net bancaire de l'AFL.

Bien que la création de l'AFL procède de la loi et réponde à une volonté forte et constamment exprimée ces dernières années par un nombre significatif de collectivités, le développement des activités de l'AFL dépend de l'intérêt du modèle déployé par l'AFL pour les collectivités. En 2022, l'AFL a représenté une part de marché estimée à près de 51% du besoin de financement de ses membres.

Le développement pourrait être affecté par la réticence des collectivités à adhérer au Groupe Agence France Locale, ce qui suppose que les collectivités deviennent actionnaires de l'AFL-ST, versent des apports en capital (ACI) et se portent garantes au titre de la Garantie Membre, ou par les restrictions au recours à l'endettement dont elles pourraient faire l'objet.

Un manque d'intérêt des collectivités pourrait retarder l'acquisition par l'AFL des fonds propres nécessaires au développement de son activité, et en l'absence de versements d'ACI suffisants, compromettre sa pérennité.

En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des collectivités membres ; elle ne dispose par conséquent d'aucune perspective de diversification. Bien qu'à ce jour le nombre de Collectivités adhérant au Groupe Agence France Locale progresse de manière constante, en cas de perte d'attractivité du marché du financement des collectivités, l'AFL ne pourra pas développer d'activité alternative, ce qui pourrait remettre en cause sa pérennité.

6. *L'AFL est supervisée par l'autorité de contrôle prudentiel et soumis à un cadre réglementaire en évolution constante, ce qui pourrait avoir un impact sur sa situation financière.*

L'AFL bénéficie d'un agrément par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de crédit spécialisé. Cet agrément est indispensable à l'exercice de l'activité de l'AFL. Cet agrément soumet l'AFL à un certain nombre d'exigences réglementaires parmi lesquelles l'obligation de respecter des dispositions textuelles spécifiques et des ratios prudentiels.

Les évolutions du cadre réglementaire sont susceptibles de perturber les prévisions effectuées par l'AFL dans le cadre de son plan d'affaires, de renforcer certaines de ses obligations et d'impacter négativement ses résultats.

La Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014, telle que modifiée (la « **RRD** »), et le règlement n°806/2014 du 15 juillet 2014 tel que modifié par le Règlement (UE) 2019/877 du 20 mai 2019 relatif au mécanisme de résolution unique (le « **MRU** »), établissent un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement qui a pour but de permettre un large éventail d'actions pouvant être prises par les autorités de

régulation compétentes en lien avec les établissements de crédit et les entreprises d'investissement qui sont considérées comme étant en risque de défaillance. L'objectif de la RRD est de doter les autorités de résolution, dont l'ACPR en France, d'instruments et de pouvoirs communs et efficaces pour s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire au minimum l'exposition des contribuables aux pertes.

Le règlement MRU prévoit l'application de plusieurs instruments de résolution pouvant être mis en œuvre (a) en cas de défaillance avérée ou prévisible de l'AFL ou du Groupe Agence France Locale, (b) s'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une mesure autre que de nature privée ou une action de supervision empêche la défaillance et (c) une mesure de résolution est nécessaire dans l'intérêt du public.

L'article 22 du règlement MRU liste notamment les mécanismes de résolution suivants :

- Cession à des conditions normales soit de l'établissement lui-même, soit de tout ou partie de son activité, sans le consentement des actionnaires ;
- Établissements-relais - permet aux autorités de résolution de transférer tout ou partie des activités de l'établissement à "l'établissement-relais" (une entité sous contrôle public) ;
- Séparation des actifs - permet aux autorités de résolution de transférer les actifs dépréciés ou toxiques dans une structure qui puisse en assurer la gestion et, à terme, l'assainissement ; et
- Renflouement interne (bail-in) - permet aux autorités de résolution de déprécier certaines dettes subordonnées et non subordonnées (y compris le principal et les intérêts des Titres) d'un établissement défaillant et/ou de les convertir en titres de capital, ces derniers pouvant ensuite faire également l'objet d'autres mesures de réduction ou dépréciation.

Le niveau d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles de chaque établissement de crédit est déterminé par le collège de résolution notamment sur la base des critères suivants : la nécessité que les mesures de résolution prises permettent de satisfaire pleinement aux objectifs de la résolution ; la nécessité, le cas échéant, que l'établissement de crédit possède un montant suffisant d'engagements éligibles afin d'être certain que les pertes puissent être absorbées et que l'exigence de fonds propres de base de l'établissement de crédit objet d'une procédure de résolution puisse être portée au niveau nécessaire pour que celui-ci puisse continuer à remplir les conditions de son agrément et à exercer les activités pour lesquelles il a été agréé et pour que la confiance des marchés en cet établissement de crédit reste suffisante ; la taille, le modèle d'entreprise, le modèle de financement et le profil de risque de l'établissement de crédit ; les effets négatifs sur la stabilité financière de la défaillance de l'établissement de crédit en cause, en raison notamment de l'effet de contagion résultant de son interconnexion avec d'autres établissements ou avec le reste du système financier.

Le Groupe Agence France Locale s'impose, d'ores et déjà, et depuis sa création, une limite interne de ratio de solvabilité à 12,5 %.

Le 21 décembre 2022, l'ACPR a confirmé au Groupe Agence France Locale son obligation de détenir des fonds propres lui permettant de respecter une exigence prudentielle de fonds propres totale de 9,25% incluant :

- l'exigence minimale de fonds propres de 8% ; et
- une exigence de fonds propres additionnelle, dite de Pilier 2, de 1,25%.

Par ailleurs, le Groupe AFL est tenu en principe de détenir des fonds propres lui permettant de respecter l'exigence relative au coussin de conservation des fonds propres fixée à 2,5%.

Le taux du coussin contracyclique applicable depuis le 7 avril 2023 aux expositions françaises est de 0,5%.

Du fait en particulier de son profil de risque et de son activité, la stratégie de liquidation a été retenue comme stratégie de résolution pour le Groupe AFL, l'exigence de MREL est ainsi fixée à 11,75%, limitée au montant d'absorption des pertes, calculée comme la somme des exigences de fonds propres. Au 30 juin 2023, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 195,6 millions d'euros. Compte tenu de la qualité de crédit des actifs portés par le Groupe Agence France Locale, le ratio de solvabilité atteint 15% sur base consolidée.

Les pouvoirs conférés aux autorités de résolution, ou le non-respect par l'AFL des exigences minimales de fonds propres et d'engagements éligibles, pourraient avoir une influence sur la manière dont il est géré ainsi que sur sa situation financière et son plan d'affaires.

Le non-respect des exigences réglementaires pourrait aussi obliger l'AFL à mettre en œuvre une ou plusieurs mesures de rétablissement voire entraîner la révocation de l'agrément de l'AFL et compromettre la pérennité de l'existence de l'AFL.

4.2 Risques financiers

- **L'AFL est exposée au risque de liquidité dans ses trois dimensions :**

- Le risque de prix de la liquidité : il s'agit du risque de détérioration des conditions de refinancement de certains actifs pouvant générer une perte en produit net bancaire compte tenu de la non-congruence entre l'échéance des actifs refinancés et l'échéance des passifs ; cette non-congruence se matérialisant le plus généralement par des actifs dont l'échéance est plus longue que les passifs.

Au 30 juin 2023, l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs et les passifs de l'AFL est de 0,08 année et le ratio NSFR s'élève à 181%.

- Le risque de financement : il s'agit du risque pour l'AFL d'être dans l'incapacité de lever la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements et aux besoins de financement liés à son développement

Au 30 juin 2023, l'AFL dispose d'une réserve de liquidité de 2 281 millions d'euros lui permettant de faire face à plus de 12 mois de ses besoins en flux de trésorerie (estimation par l'AFL sur la base du scénario central du plan d'affaires). Le ratio réglementaire de liquidité à 30 jours LCR s'élève à 4960%.

- Le risque d'illiquidité : il s'agit du risque de rupture de la trésorerie à court terme, notamment lié au risque pour l'AFL d'être dans l'impossibilité de céder sur un marché un actif sans être affecté par une perte de valeur.

Au 30 juin 2023, le montant des moins-values latentes du portefeuille de titres de l'AFL après prise en compte des gains et pertes latents sur les instruments de couverture de ces titres s'élève à 4,523 millions d'euros.

Il doit être relevé que le passif de l'AFL n'est pas constitué de dépôts à vue mais de ressources de marché.

L'AFL dispose d'un accès à TRiCP (TRaitement Informatique des Créances Privées) qui lui assure une ligne de crédit, disponible à tout instant, auprès de la Banque de France par la mobilisation de crédits moyen long terme. Néanmoins, si l'AFL subissait, par exemple, une sortie imprévue de trésorerie ou d'actifs remis en garantie (par exemple d'actifs remis en collatéral de ses opérations de dérivés de taux ou de change) et/ou si elle ne pouvait pas accéder au marché de la dette à des conditions jugées acceptables pour une période prolongée, sa situation financière pourrait être négativement affectée.

Une dégradation des conditions macroéconomiques (se référer aux facteurs de risque A ci-dessus) ou un manque d'intérêt des collectivités pour les produits proposés par l'AFL (se

référer au facteur de risque B ci-dessus), ou une perte opérationnelle pourrait en outre entraîner une dégradation de la notation de l'AFL affectant son accès au financement, ce qui aurait un impact sur sa situation financière.

- **La variation des taux d'intérêt et des taux de change est susceptible de peser négativement sur la situation financière de l'AFL.**

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt recouvre le risque pour l'AFL de subir des pertes provoquées par une évolution défavorable des taux d'intérêt du fait de l'ensemble de ses opérations de bilan et de hors bilan, notamment en cas de déséquilibre entre les taux d'intérêt générés par ses actifs et ceux dus au titre de son passif.

Afin de se prémunir contre le risque de taux d'intérêt, l'AFL conclut des contrats de couverture.

La politique de couverture du risque de taux d'intérêt de l'AFL consiste en une micro-couverture ou une macro-couverture quasi-systématique des dettes de l'AFL, des prêts octroyés par l'AFL et des titres détenus dans la réserve de liquidité pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence Euribor 3 mois, ou des dettes émises par l'Emetteur pour les transformer en instruments à taux variable indexés sur la référence €STR, à l'aide de swaps de taux d'intérêt. La couverture mise en place protège l'AFL contre une hausse uniforme de la courbe des taux et génère un risque de liquidité – fonction de l'évolution des taux - du fait des appels de marge ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps ou la chambre de compensation LCH Clearnet.

Au 30 juin 2023, la stratégie de couverture du risque de taux d'intérêt se traduit par un encours notionnel de swaps de 14,32 milliards d'euros. Le montant des appels de marge reçus nets des appels de marge versés, au titre des dérivés de taux, s'élève à 81,1 millions d'euros.

Il demeure néanmoins une exposition au risque de taux d'intérêt pouvant résulter en particulier (i) de l'emploi d'une partie des fonds propres de l'AFL en prêts octroyés aux collectivités et en titres non couverts en taux et (ii) d'une différence d'indexation entre certains éléments d'actifs – en particulier les dépôts de l'AFL à la Banque de France rémunérés au jour le jour et qui s'élèvent au 30 juin 2023 à 1 171 millions d'euros - et le passif de la banque.

En conséquence, une évolution des taux pourrait avoir un impact négatif sur ses résultats futurs ou sur la valeur actuelle nette de l'AFL.

Au 30 juin 2023, la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) des fonds propres de l'AFL s'élève à -1,7% sous hypothèse d'une translation parallèle de plus 100 points de base et -3,2% sous hypothèse d'une translation de plus 200 points de base de la courbe des taux.

	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	Limite
Sc. +100bp	-1,7%	0,0%	2,2%	0,4%	-3,2%	±15%
Sc. -100bp	2,1%	0,2%	-2,2%	-0,3%	4,0%	±15%
Sc. -100bp (floor)	2,1%	0,2%	0,1%	0,0%	2,0%	±15%
Sc. +200bp	-3,2%	0,2%	4,4%	1,0%	-5,8%	±15%
Sc. -200bp	4,5%	0,7%	-4,3%	-0,3%	8,9%	/
Sc. -200bp (floor)	4,5%	0,7%	0,1%	0,0%	2,0%	±15%

L'AFL a mis en œuvre les scénarios de calcul de la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) de ses fonds propres à des hypothèses de variation non linéaire de la courbe de taux (IRRBB). Au 30 juin 2023, la sensibilité de la VAN à ces différents scénarios figure dans le tableau ci-dessous.

	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2018	Limite
Hausse parallèle + 200 bps	-3,2%	0,2%	4,4%	1,0%	-5,8%	±15%
Baisse parallèle - 200 bps	4,5%	0,7%	-4,3%	-0,3%	8,9%	±15%
Hausse des taux courts	2,3%	4,1%	6,1%	3,0%	2,4%	±15%
Baisse des taux courts	-2,4%	-4,2%	-6,3%	-3,1%	-2,5%	±15%
Pénitiation	-4,0%	-4,3%	-4,3%	-2,7%	-5,4%	±15%
Apatissement	3,6%	4,4%	5,1%	3,0%	4,8%	±15%

Au cours du premier semestre 2023, la sensibilité de la valeur actuelle nette de l'AFL aux différents scénarios de variation de taux est restée inférieure à 15% des fonds propres.

Au 30 juin 2023, pour des chocs parallèles compris entre -200 bps et + 200 bps, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêt de l'AFL qui en résulte figure dans le tableau ci-dessous. Elle est inférieure à la limite de 5% des fonds propres :

Sensibilité de la MNI (% FPP)	30/06/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Sc. +100bp	1,0%	1,9%	2,1%	1,1%	0,3%
Sc. -100bp	-1,0%	-1,9%	-1,2%	-0,1%	2,1%
Sc. +200bp	1,9%	3,8%	4,9%	3,3%	1,5%
Sc. -200bp	-2,0%	-3,8%	-2,4%	-0,2%	4,2%

Risque de change

Le risque de change recouvre le risque pour l'AFL de générer des pertes au titre de capitaux empruntés ou prêtés dans des devises autres que l'euro.

Afin de se prémunir contre le risque de risque de change, l'AFL conclut des contrats de couverture. La politique de l'AFL vise à couvrir le risque de change de façon systématique par la mise en place de swaps de micro-couverture de devises. Ainsi, les actifs et les passifs libellés dans des devises autres que l'euro sont systématiquement couverts en euros dès leur entrée au bilan jusqu'à leur échéance finale.

Au 30 juin 2023, l'encours notionnel des swaps de devises s'élève à 1,24 milliard d'euros. La couverture mise en place génère un risque de liquidité compte tenu des appels de marge sensibles à l'évolution des taux de change ainsi qu'un risque de crédit sur les banques contreparties des swaps. Le montant des appels de marge reçus net des appels de marge, au titre de ces instruments de couverture est de 155,8 millions d'euros au 30 juin 2023.

- **L'AFL est exposée au risque de crédit de ses emprunteurs et contreparties.**

Le risque de crédit de ses emprunteurs

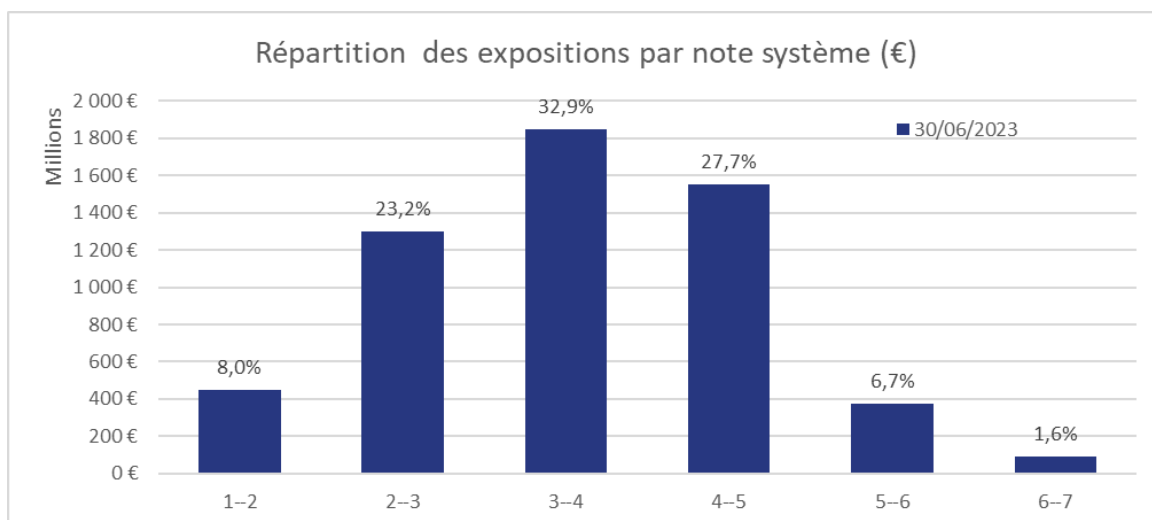
En application de l'article L. 1611-3-2 du CGCT, l'AFL exerce ses activités au bénéfice exclusif des Collectivités Membres, actionnaires de la ST, société-mère de l'AFL, et garantes des titres de créance émis par ce dernier à hauteur de l'encours de leurs crédits moyen-long terme respectifs. Au 30 juin 2023, l'encours total de crédit moyen-long terme, selon le référentiel IFRS, consentis aux Collectivités Membres par l'Emetteur s'élève à 5 370 millions d'euros.

Les Collectivités Membres sont, conformément à la Loi Engagement et Proximité, toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux. A la date du présent rapport, aucun établissement public local n'est membre de l'AFL.

La décomposition par notation du portefeuille de prêts aux collectivités locales de l'AFL fait apparaître un portefeuille granulaire et de bonne qualité.

Au 30 juin 2023, ce portefeuille est exposé à hauteur de 31% sur des collectivités locales de notes comprises entre 1 et 2,99. Les cinq plus grandes expositions représentent 15 % du portefeuille. La première exposition représente 3,2 % du portefeuille et la cinquième 2,8 %. Au 30 juin 2023, la note moyenne des prêts effectués par l'AFL à ses membres, pondérée par les encours, s'élève à 3,56 sur une échelle de 1 à 7 (1 représentant la meilleure note et 7 la moins bonne). Cette note s'est améliorée sur un an sous l'effet de l'intégration des données financières des Collectivités Membres à fin 2021, au niveau d'avant crise Covid.

Le graphique suivant présente la répartition par note du portefeuille de crédits octroyés par l'AFL à ses Membres au 30 juin 2023 :



Les Collectivités, membres actuels ou futurs, disposent d'un profil de risque très limité du fait des règles institutionnelles encadrant leur fonctionnement, qui sont similaires d'une catégorie de Collectivité Membre à l'autre ; en conséquence les opérations de crédit octroyées par l'AFL bénéficient de ce même profil. Néanmoins, une défaillance d'un Membre au titre de ses obligations vis-à-vis de l'AFL ou dans le cadre de ses obligations au titre de la Garantie Membre ne peut être exclue.

Au 30 juin 2023, l'encours de créances douteuses de l'AFL a considérablement diminué et s'élève à 58 543 euros, soit une part négligeable du portefeuille de crédit de l'AFL.

Répartition selon les Stages IFRS 9	30/06/2023				31/12/2022			
	Agence France Locale - SO Social - IFRS		Agence France Locale - SO Social - IFRS		Agence France Locale - SO Social - IFRS		Agence France Locale - SO Social - IFRS	
	Expositions brutes (€)	Provisions (€)			Expositions brutes (€)	Provisions (€)		
Stage 1	7 894 267 879	1 234 337	99,10%	91,32%	7 214 062 788	852 014	99,68%	97,74%
Stage 2	71 896 595	112 569	0,90%	8,33%	18 962 442	18 112	0,26%	2,08%
Stage 3	58 543	36	0,00%	0,00%	3 981 080	1 562	0,06%	0,18%
Total	7 966 223 017	1 346 942	100%	100%	7 237 006 310	871 687	100%	100%

Dans la mesure où l'AFL ne peut octroyer des crédits qu'aux Collectivités Membres, l'AFL affiche par nature une concentration forte de son risque de crédit sur une typologie unique d'acteurs. L'AFL est donc exposée à la détérioration éventuelle de la situation de ce secteur (se référer également au facteur de risque A).

La réalisation de tels risques pourrait résulter en une perte de valeur pour l'AFL.

Le risque de crédit de ses contreparties

Du fait de ses investissements de trésorerie, l'AFL supporte un risque de crédit sur les émetteurs des titres présents dans son portefeuille de trésorerie. Quoique la politique

d'investissement de l'AFL soit prudente, l'AFL reste exposée au risque d'incapacité des émetteurs de titres dans lesquels elle a investi d'honorer leurs obligations financières, risque accru dans le cadre d'une situation économique et financière dégradée telle que celle liée à la situation de guerre en Ukraine. La survenance d'un tel événement peut générer une perte en résultat et/ou venir peser sur les fonds propres de l'AFL.

Les notations des expositions de l'AFL sont de très bonne qualité, avec, au 30 juin 2023, 84% d'expositions dont les notations sont égales ou supérieures à Aa3 sur l'échelle de Moody's. La pondération moyenne en risques pondérés de ce portefeuille s'élève à 4,9%.

Par ailleurs, l'AFL compense en chambres de compensation la quasi-totalité de ses dérivés de taux d'intérêt et en bilatéral ses dérivés de change. L'AFL n'est pas en mesure d'assurer que ses contreparties dans le cadre des contrats de couverture mis en place seront en mesure de faire face à leurs obligations, qu'il s'agisse de chambres de compensation ou d'établissements bancaires, une défaillance de leur part pouvant affecter la situation financière de l'AFL.

- **Risque financier lié aux effets du changement climatique**

Les collectivités locales françaises sont variablement exposées aux événements climatiques. Compte-tenu de la vulnérabilité croissante de certains territoires et des infrastructures publiques et privées qu'ils accueillent, l'AFL - dont le mandat est de financer les collectivités locales françaises - pourrait être affectée par les conséquences du changement climatique.

4.3 Risques non financiers

A. L'AFL est exposée au risque lié aux ressources humaines

Du fait de son modèle, l'AFL s'appuie sur un nombre limité de personnes (43 salariés dont 36 CDI, 2 CDD, et 5 alternants au 30 juin 2023, et un mandataire non salarié) pour assurer son exploitation opérationnelle. La perte d'une ou plusieurs personnes essentielles à son activité, que ce soit dans le cadre de débauchage ou d'indisponibilité temporaire ou permanente (accident, maladie) est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la poursuite de son activité ou de compromettre sa pérennité.

- ***B. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires de l'AFL, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information de l'AFL pourrait entraîner des pertes.***

Le montant des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels s'élève à 2,27 millions d'euros au 30 juin 2023 pour le Groupe Agence France locale.

Les systèmes de communication et d'information constituent des éléments essentiels à l'activité et au fonctionnement de l'AFL du fait de son activité d'établissement de crédit spécialisé. L'AFL a choisi de faire largement appel à l'externalisation de ces éléments. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ses systèmes ou de ceux de ses prestataires externes (y compris cyber risque), ou de ceux d'autres intervenants de marché (tels que les chambres de compensation, intermédiaires et prestataires de services financiers), même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité de l'AFL.

De tels incidents pourraient avoir un impact significatif sur la capacité de l'AFL à conduire ses activités et seraient de nature à entraîner des pertes opérationnelles significatives directes ou indirectes et à porter ainsi atteinte à la réputation de l'AFL.

Au cours de l'exercice écoulé, aucune perte opérationnelle d'un montant significatif n'est survenue.

Ces risques sont accrus dans le contexte de recrudescence des cyberattaques liées à la situation de guerre en Ukraine – se référer au facteur de risque A.

- ***C. La défaillance de l'AFL dans le respect de la réglementation qui lui est applicable pourrait entraîner des pertes.***

Compte tenu de son activité d'établissement de crédit, l'AFL doit se conformer à de multiples lois et réglementations, notamment la réglementation applicable aux établissements de crédit et aux émetteurs de titres cotés, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes et américaines sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions. A ce titre, l'AFL est exposée au risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire en cas de non-respect de ces différentes réglementations. Le dispositif de contrôle de la conformité que l'AFL a mis en place ne peut pleinement garantir qu'un tel risque n'advient pas. Par ailleurs, l'AFL ne contrôle pas l'utilisation que font les Membres des crédits qui leur sont accordés, et pourrait ainsi indirectement, à la suite d'activités conduites par les Membres, être en situation de non-respect de certaines réglementations qui lui sont applicables. La survenance d'un tel risque pourrait générer une perte de valeur ou une atteinte à la réputation de l'AFL, voire le retrait de son agrément d'établissement de crédit spécialisé ou son autorisation d'émettre des titres cotés, avec pour conséquence l'impossibilité d'exercer son activité.

- ***D. Le risque de litige entre l'AFL et l'une de ces contreparties pourrait entraîner des pertes***

L'AFL n'a fait l'objet d'aucun litige avec l'une de ses contreparties au cours du semestre clos le 30 juin 2023. Néanmoins, il ne peut être exclu qu'un litige survienne dans le cadre de ses activités, notamment avec une Collectivité Membre, ce qui porterait atteinte à la réputation de l'AFL et pourrait générer une perte de valeur pour l'AFL.

5. Fonds propres prudentiels et ratios prudentiels au 30 juin 2023

L'AFL reporte ses fonds propres réglementaires à l'ACPR uniquement sur une base consolidée, selon les normes comptables IFRS, au titre de sa société mère, l'AFL-ST.

Au 30 juin 2023, les fonds propres prudentiels s'élèvent à 195,6 millions d'euros, contre 185,7 millions d'euros au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 5,3%. Cette augmentation est en particulier due aux ACI libérés lors des augmentations de capital effectuées sur 2023 qui s'élèvent à 6,65 millions d'euros ainsi qu'au résultat consolidé 2022 de l'AFL capitalisé au 1^{er} janvier 2023 pour 2,78 millions d'euros. L'évolution des gains et pertes latentes comptabilisés en autres éléments du résultat global provenant des plus et moins-values latentes constatées sur la réserve de liquidité et sur la réserve de cash flow hedge pèse de manière limitée sur cette augmentation.

Les actifs nets pondérés de la banque sont en augmentation de 9,4% sur la période.

Le ratio de solvabilité atteint sur base consolidée 15,00% au 30 juin 2022, pour 15,57% au 31 décembre 2022. Celui-ci est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour mémoire, l'AFL s'est imposé une limite de 12,5% à son ratio de solvabilité pour une exigence réglementaire hors coussin contracyclique de 11,75%.

Le ratio de levier de l'AFL – calculé selon la méthodologie applicable aux établissements de crédit publics de développement – s'élève en consolidé à 7,76% au 30 juin 2023.

Au 30 juin 2023, le ratio LCR de l'AFL s'élève à 4960% et le NSFR s'élève à 181%, largement supérieurs aux exigences prudentielles.

6. Perspectives et évènements survenus depuis le 30 juin 2023

a. Activités sur les marchés financiers au second semestre 2023

Depuis la clôture du premier semestre de l'exercice, aucune nouvelle émission obligataire n'a été réalisée sur les marchés de capitaux. En revanche des titres de créance ont été émis sous programme ECP, dans le cadre de la gestion de trésorerie de l'AFL.

b. Production de crédits depuis le 30 juin 2023

Au 31 août 2023, la production de crédits à moyen long terme de l'AFL a atteint 684 millions d'euros, poursuivant ainsi une croissance régulière et solide.

c. Augmentation de capital

Une nouvelle augmentation de capital a été ouverte par le Conseil d'administration de l'AFL-ST le 25 septembre 2023, afin de permettre l'adhésion de nouvelles collectivités locales, portant ainsi à 37 le nombre d'augmentations de capital réalisées par l'AFL depuis sa création.

d. Contribution annuelle 2023 au FRU

La demande d'engagement de paiement irrévocable pour le règlement de la contribution annuelle 2022 au FRU a été autorisée par le Conseil de Résolution Unique de la demande. Celui-ci aura un impact comptable qui sera positif à hauteur de 283K € sur le résultat d'exploitation annuelle 2023 de l'AFL.

7. Attestation du rapport semestriel établi au titre du semestre clos le 30 juin 2023

Je soussigné, Monsieur Thiébaud Julin, agissant en qualité de Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale, atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité intégré au sein du présent rapport semestriel présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Lyon, le 25 septembre 2023



Monsieur Thiébaud Julin

Directeur général, membre du Directoire et Directeur financier de l'Agence France Locale

COMPTES SEMESTRIELS

1. Comptes semestriels établis selon les normes françaises

AGENCE FRANCE LOCALE

BILAN

Actif au 30 juin 2023

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Caisses, banques centrales	2	1 171 706	1 134 477
Effets publics et valeurs assimilées	1	871 838	939 820
Créances sur les établissements de crédit	2	88 614	93 163
Opérations avec la clientèle	4	5 981 936	5 331 140
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	235 701	119 141
Actions et autres titres à revenu variable			
Participation et autres titres détenus à long terme			
Parts dans les entreprises liées			
Immobilisations incorporelles	5	3 209	3 403
Immobilisations corporelles	5	213	198
Autres actifs	6	156 668	178 164
Comptes de régularisation	6	141 686	110 867
TOTAL DE L'ACTIF		8 651 571	7 910 372

Passif au 30 juin 2023

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Banques centrales, CPP			
Dettes envers les établissements de crédits	3	0,1	0,2
Opérations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	7	8 186 008	7 456 794
Autres passifs	8	84 239	105 420
Comptes de régularisation	8	183 063	161 350
Provisions	9	114	114
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	10	198 147	186 695
Capital souscrit		214 100	207 600
Primes d'émission			
Réserves			
Écart de réévaluation			
Provisions réglementée et subventions d'investissement			
Report à nouveau (+/-)		(20 905)	(21 254)
Résultat de l'exercice (+/-)		4 953	348
TOTAL DU PASSIF		8 651 571	7 910 372

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	12	135 138	18 989	50 693
- Intérêts et charges assimilées	12	(122 308)	(11 353)	(34 903)
+ Revenus des titres à revenu variable				
+ Produits de commissions	13	76	94	301
- Charges de commissions	13	(118)	(75)	(153)
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation	14	3 908	2 281	8 618
+/- Gains ou (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	14	(3 233)	(2 898)	(10 715)
+ Autres produits d'exploitation bancaire	15			
- Autres charges d'exploitation bancaire	15			
PRODUIT NET BANCAIRE		13 464	7 038	13 842
- Charges générales d'exploitation	16	(7 693)	(6 676)	(12 428)
+ Produits divers d'exploitation				
- Dotations aux amortissements	5	(587)	(511)	(1 065)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		5 184	(150)	348
- Coût du risque				
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 184	(150)	348
+/- Gains ou (pertes) sur actifs immobilisés	17	(1)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		5 183	(150)	348
+/- Résultat exceptionnel				
- Impôt sur les bénéfices		(230)		
+/- (Dotations)/Reprises de FRBG et provisions réglementées				
RESULTAT NET		4 953	(150)	348
Résultat net social par action (en euros)		2,31	(0,07)	0,17

HORS BILAN

(En milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNÉS ET RECUS	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés		689 902	810 248
Engagements de financement		514 667	810 248
Engagements de garantie		58 235	
Engagements sur titres		117 000	
Engagements reçus		1 893	1 960
Engagements de financement			
<i>Engagements reçus d'établissement de crédit</i>			
Engagements de garantie		1 893	1 960
Engagements sur titres			
Engagements sur instruments financiers à terme	11	15 560 092	14 119 525

ANNEXE AUX COMPTES SEMESTRIELS

I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 11 septembre 2023.

II - Faits caractéristiques du semestre

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2023 s'est élevée à 525 millions d'euros contre 215 millions d'euros au premier semestre 2022. Cette nouvelle hausse du volume de production d'une année sur l'autre s'explique par deux phénomènes ; l'augmentation régulière du nombre de collectivités locales Membres du Groupe AFL, et le maintien d'une bonne dynamique d'investissement des collectivités locales françaises.

En janvier 2023, une émission syndiquée de 750 millions d'euros à 7 ans a été réalisée avec succès. Il s'agissait de la seconde opération benchmark de cette taille depuis la création de l'AFL, après l'émission inaugurale de 2015. Le placement de cette opération reste caractérisé par la présence d'une grande majorité d'investisseurs internationaux. Par ailleurs, la diversification par des émissions en devises s'est poursuivie avec deux abondements de la souche obligataire en livre sterling, qui avait été lancée en 2022, pour un montant total de 160 millions de livres sterling, soit l'équivalent de 181 millions d'euros. Enfin, un placement privé libellé en dollar US a été renouvelé pour un montant de 125 millions.

Au cours du premier semestre 2023, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 6,5 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 207,6 millions d'euros au 1er janvier 2023 à 214,1 millions d'euros au 30 juin 2023. Le Groupe AFL compte désormais 650 membres.

Le premier semestre 2023 marque une forte progression de la marge nette d'intérêt, à 12 830K€ contre 7 636K€ au 30 juin 2022. Cette progression trouve son origine dans les trois éléments suivants : une hausse rapide de l'encours de crédits, en lien avec le développement continu de l'AFL, la hausse de la rémunération des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres, qui profitent de l'augmentation des taux courts, et une meilleure rémunération des dépôts de la réserve de liquidité. Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 76K€, contre 94K€ au premier semestre 2022 et des plus-values de cession de titres de placement de 450K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 1 006K€ au premier semestre 2022, et enfin une reprise de 215K€ des dépréciations sur les titres de placement.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 13 464K€ au 30 juin 2023 contre 7 038K€ au 30 juin 2022.

La progression des revenus d'intérêts constatée sur la période s'accompagne également d'une modification de la structure des revenus provenant de la forte hausse des taux d'intérêts et notamment de l'indice Euribor 3 mois. Au 30 juin 2023, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 85,4 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2023, contre 2,3 millions d'euros au premier semestre 2022. Si l'augmentation du volume de crédits d'une période sur l'autre contribue à la croissance des revenus d'intérêts, l'explication à cette hausse considérable tient essentiellement à l'augmentation des taux courts initiés par la Banque Centrale Européenne, qui a représenté 400 points de base entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.
- 36,7 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2023, contre 5,2 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution traduit, là aussi, la hausse des taux d'intérêt sur la période et notamment la rémunération des dépôts que l'AFL effectue auprès de la Banque de France. En effet, alors que le taux de rémunération des dépôts auprès de la Banque de France était de moins 50 points de base au 30 juin 2022, il s'élève à 4% au 30 juin 2023.
- 109,3 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 10,5 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2022, lorsque l'environnement de taux d'intérêt négatif conduisait à enregistrer les intérêts de la dette en tant que produit.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 450K€ de résultat sur les cessions de titres de placement net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 1 006K€ au premier semestre 2022.

La reprise de provisions sur les titres de placement de 215K€ pour un stock de 3 709K€ au 30 juin 2023, provient d'une stabilisation de l'évolution des marges de crédit, qui en 2022 s'étaient écartées avec la remontée des taux.

Au 30 juin 2023, les charges générales d'exploitation, une fois les refacturations et transferts de charges administratives déduites, ont représenté 7 693K€ contre 6 676K€ au 30 juin 2022. Elles comptent pour 3 437K€ de charges de personnel contre 2 821K€ pour le premier semestre de l'exercice précédent, et 4 256K€ pour les charges administratives après transferts et refacturations à la Société Territoriale, à comparer avec 3 855K€ pour le premier semestre 2022. Cette augmentation des charges administratives correspond en premier lieu à une hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui s'élevaient à 1 132K€ au premier semestre 2022, et qui s'établissent à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison d'une nouvelle augmentation de la contribution 2023 au Fonds de résolution unique, à 1 259K€ contre 1 094K€ en au 30 juin 2022. Cette hausse des charges administratives provient également d'une augmentation de 236K€ des services extérieurs et notamment de certains frais de conseils ainsi que de frais de marketing et communication.

Le résultat au 30 juin 2023 tient compte des dotations aux amortissements qui s'élèvent à 587K€ au 30 juin 2023 contre 511K€ au 30 juin 2022. Cette progression souligne le maintien par l'AFL d'un programme d'investissement stable d'un exercice sur l'autre, portant essentiellement dans le développement de ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2023 s'établit à 5 184K€, à comparer à -150K€ pour le premier semestre 2022. Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 230K€, le résultat net de l'AFL au 30 juin 2023 fait ressortir un bénéfice net de 4 953K€ contre une perte nette de -150K€. Pour rappel, la perte enregistrée sur le premier semestre 2022, provenait principalement de l'augmentation des provisions pour dépréciations sociales sur les titres du portefeuille de placement.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du second semestre de l'exercice 2023.

III - Principes, règles et méthodes comptables

Les états financiers de l'Agence sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements de crédit.

Méthode de présentation

Les états financiers de l'Agence sont présentés conformément aux dispositions du Règlement n°2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le Règlement n°2020-10 du 22 décembre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Base de préparation

Les conventions comptables générales ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables appliquées

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers présentés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Identité de la société mère consolidant les comptes de l'Agence au 30 juin 2023

Agence France Locale – Société Territoriale
41, quai d'Orsay 75 007 Paris

IV - Notes sur le bilan

Note 1 - PORTEFEUILLE

(En milliers d'euros)

30/06/2023	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	871 159	235 333		1 106 492
dont titres non cotés				
Créances rattachées	3 718	1 038		4 757
Dépréciations	(3 039)	(670)		(3 709)
VALEURS NETTES AU BILAN	871 838	235 701	-	1 107 539
Prime/Décote d'acquisition	2 259	79		2 338
31/12/2022				
Titres à revenus fixe ou variable				
dont titres cotés	940 081	118 667		1 058 748
dont titres non cotés				
Créances rattachées	3 281	856		4 138
Dépréciations	(3 542)	(382)		(3 925)
VALEURS NETTES AU BILAN	939 820	119 141	-	1 058 961
Prime/Décote d'acquisition	5 462	1 773		7 235

Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs nettes	11 004	65 388	398 969	392 759	868 120	3 718	871 838	939 820
VALEURS NETTES AU BILAN	11 004	65 388	398 969	392 759	868 120	3 718	871 838	939 820
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeurs nettes	-	64 526	143 741	26 396	234 663	1 038	235 701	119 141
VALEURS NETTES AU BILAN	-	64 526	143 741	26 396	234 663	1 038	235 701	119 141

Ventilation selon le type de portefeuille

Portefeuille	Montant Brut au 31/12/2022	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Transferts et autres mouvements	Amort. Primes / Surcotes	Variation des Intérêts courus	Dépréciation	Total 30/06/2023	Plus ou moins- values latentes
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Transaction									
Placement	784 068	441 518	(460 208)	(4 807)	139	(326)	152	760 537	(64 660)
Investissement	274 892	83 541	(11 325)	(1 095)	(18)	945	63	347 002	(24 710)
VALEURS NETTES AU BILAN	1 058 961	525 059	(471 533)	(5 902)	121	619	215	1 107 539	(89 371)
Dont Décote/Surcote	7 235	(2 691)	(2 113)	(213)	121			2 338	

Note 2 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes à vue	1 171 706	1 134 477
Autres avoirs		
Caisses, banques centrales	1 171 706	1 134 477

Créances sur les établissements de crédit

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts								
- à vue	7 815				7 815	17	7 832	12 964
- à terme	80 000				80 000	782	80 782	80 199
Titres reçus en pension livrée								
TOTAL	87 815	-	-	-	87 815	799	88 614	93 163
Dépréciations								
VALEURS NETTES AU BILAN	87 815	-	-	-	87 815	799	88 614	93 163

Note 3 - DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
Etablissements de crédit								
Comptes et emprunts								
- à vue	0,1				0,1		0,1	0,2
- à terme								
Titres donnés en pension livrée								
TOTAL	0,1	-	-	-	0,1	-	0,1	0,2

Note 4 - CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Crédits de trésorerie	15 215	8 698
Autres crédits	5 966 722	5 322 441
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	5 981 936	5 331 140
Dépréciations relatives aux crédits à la clientèle		
Valeurs nettes au bilan	5 981 936	5 331 140
<i>Dont créances rattachées</i>	14 670	8 847
<i>Dont créances douteuses brutes</i>	70	4 361
<i>Dont créances douteuses compromises brutes</i>		

Les créances douteuses correspondent à des impayés de plus de 90 jours et par contagion à l'ensemble des encours des contreparties en défaut. Bien que classées en créances douteuses, ces créances n'ont pas fait l'objet de dépréciations. Les dépréciations sont constituées sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Or, à la date de clôture, l'AFL entend récupérer la totalité de ses créances ainsi que les intérêts qui leurs sont rattachés.

Ventilation selon la durée résiduelle de remboursement hors intérêts courus

(En milliers d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 30/06/2023
Opérations avec la clientèle	161 147	143 840	247 503	1 667 221	3 747 555	5 967 266	14 670	5 981 936

Note 5 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2022	Acquisit.	Immobilisation par Transferts de charges	Cessions	Dotations aux Amort.	Dépréciation	Autres variations	30/06/2023
Immobilisations incorporelles	14 480	234		(37)			12	14 689
Frais d'établissement	-							-
Frais de développement	14 318	234		(37)			12	14 527
Logiciels	163							163
Site internet	-							-
Immobilisations incorporelles en cours	18	128					(18)	128
Amortissement des immobilisations incorporelles	(11 096)			37	(550)			(11 609)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	3 403	362			(550)		(6)	3 209
Corporelles	31/12/2022							30/06/2023
Immobilisations corporelles	404	54		(5)			8	462
Immobilisations corporelles en cours	8						(8)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(215)			4	(37)			(248)
Valeur nette des immobilisations corporelles	198	54		(1)	(37)			213

Note 6 - AUTRES ACTIFS et COMPTES DE REGULARISATION

	30/06/2023	31/12/2022
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Autres Actifs		
Dépôts de garantie versés	156 416	177 842
Autres débiteurs divers	252	323
Dépréciation des autres actifs		
Valeur nette au bilan	156 668	178 164
Comptes de régularisation		
Charges d'émission à répartir	61 834	39 428
Pertes à étaler sur opérations de couverture	34 946	37 121
Charges constatées d'avance	651	266
Intérêts courus à recevoir sur opérations de couverture	37 163	30 395
Autres produits à recevoir	81	4
Autres comptes de régularisation	7 010	3 654
Valeur nette au bilan	141 686	110 867

Note 7 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 30/06/2023	Total 31/12/2022
Titres de créances négociables	225 000	125 000			350 000		350 000	371 652
Emprunts obligataires		820 000	2 821 474	4 171 934	7 813 408	22 600	7 836 008	7 085 142
Autres dettes représentées par un titre					-		-	-
TOTAL	225 000	945 000	2 821 474	4 171 934	8 163 408	22 600	8 186 008	7 456 794

Note 8 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Autres Passifs		
Dépôts de garantie reçus	81 066	102 377
Autres créditeurs divers	3 173	3 043
TOTAL	84 239	105 420
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et comptes de transfert	296	
Produits d'émission à répartir	28 146	31 403
Gains à étaler sur opérations de couverture	85 304	69 606
Produits constatés d'avance	489	490
Intérêts courus à payer sur opérations de couverture	29 017	19 552
Autres charges à payer		
Autres comptes de régularisation	39 811	40 299
TOTAL	183 063	161 350

Note 9 - PROVISIONS

(En milliers d'euros)	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2023
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	114	-	-	-	-	114
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	114	-	-	-	-	114

Note 10 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve statutaire	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>									
Solde au 31/12/2021	196 800	-	-	-	-	-	(23 327)	2 073	175 546
Variation de capital	10 800								10 800
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2021							2 073	(2 073)	
Résultat de l'exercice au 31/12/2022								348	348
Autres variations									
Solde au 31/12/2022	207 600	-	-	-	-	-	(21 254)	348	186 695
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2022									
Variation de capital	6 500 ⁽¹⁾								6 500
Variation de primes et réserves									
Affectation du résultat 2022							348	(348)	
Résultat de l'exercice au 30/06/2023								4 953	4 953
Autres variations									
Solde au 30/06/2023	214 100	-	-	-	-	-	(20 905)	4 953	198 147

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2023 à 214 100 000€ est composé de 2 141 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2023 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 14 mars pour 3 000k€ et le 27 juin 2023 pour 3 500k€.

Note 11 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Notionnels et justes valeurs inscrits dans les comptes

	30/06/2023				31/12/2022			
	Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture		Opérations de couverture		Opérations autres que de couverture	
	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	14 980 842	(74 462)	579 250	12	13 352 625	(35 495)	766 900	28
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	14 980 842	(74 462)	579 250	12	13 352 625	(35 495)	766 900	28
Swaps de taux d'intérêts	13 745 413	81 177	579 250	12	12 172 139	105 026	766 900	28
FRA								
Swaps de devises	1 235 429	(155 638)			1 180 485	(140 521)		
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de taux								
Autres options								
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors								
Options de change								
Dérivés de crédit								
Autres options								

Le montant des swap en micro-couverture s'élève au 30/06/2023 à 13 810 571 milliers d'euros.
 Le montant des swap en macro-couverture s'élève au 30/06/2023 à 1 170 271 milliers d'euros.
 Le montant des swap autres que de couverture s'élève au 30/06/2023 à 579 250 milliers d'euros.

Encours notionnels par durée résiduelle

	30/06/2023					
	Opérations de couverture			Opérations autres que de couverture		
	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(En milliers d'euros)</i>						
OPÉRATIONS FERMES	1 868 864	3 839 887	9 272 091	182 400	312 850	84 000
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts						
Autres contrats						
Marchés gré à gré	1 868 864	3 839 887	9 272 091	182 400	312 850	84 000
Swaps de taux d'intérêts	1 779 123	3 109 240	8 857 050	182 400	312 850	84 000
FRA						
Swaps de devises	89 741	730 647	415 041			
Autres contrats						
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-
Options de taux						
Autres options						
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-
Caps, floors						
Options de change						
Dérivés de crédit						
Autres options						

Les opérations fermes classées comme des opérations autres que de couverture ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivés de couverture du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés en position prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux et de maturité. Ces instruments financiers à terme, bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation, sont présentés au hors bilan du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque de taux résiduel.

V - Notes sur le compte de résultat

Note 12 - PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Interêts et produits assimilés	135 138	18 989	50 693
Opérations avec les établissements de crédit	23 499	207	4 686
Opérations avec la clientèle	78 371	4 704	33 007
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 458		2 101
<i>sur Titres de Placement</i>	10 144		1 147
<i>sur Titres d'Investissement</i>	4 314		954
Dettes représentées par un titre		10 542	
Opérations de Macro-couverture	13 149	1 360	6 106
Autres intérêts	5 661	2 175	4 793
Interêts et charges assimilées	(122 308)	(11 353)	(34 903)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 265)	(3 477)	(4 128)
Obligations et autres titres à revenu fixe		(1 926)	
<i>sur Titres de Placement</i>		(1 758)	
<i>sur Titres d'Investissement</i>		(168)	
Dettes représentées par un titre	(109 272)		(18 033)
Opérations de Macro-couverture	(6 086)	(3 776)	(7 931)
Autres intérêts	(5 684)	(2 175)	(4 812)
Marge d'intérêts	12 830	7 636	15 790

Note 13 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Produits de commissions sur :	76	94	301
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle	76	94	301
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(118)	(75)	(153)
Opérations avec les établissements de crédit	(43)	(7)	(16)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(75)	(68)	(136)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
TOTAL	(42)	19	148

Note 14 - RESULTATS NETS SUR OPERATIONS FINANCIERES

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net des opérations sur titres de transaction			
Résultat sur instruments financiers à terme	3 898	2 276	8 617
Résultat net des opérations de change	11	5	2
Total des résultats nets sur portefeuille de négociation	3 908	2 281	8 618
Résultat de cession des titres de placement	(3 448)	(1 270)	(7 150)
Autres produits et charges sur titres de placement			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres de placement	215	(1 628)	(3 565)
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	(3 233)	(2 898)	(10 715)

Note 15 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Plus-values de cession de prêts			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Total des autres produits d'exploitation bancaire	-	-	-
Moins-values de cession de prêts			
Autres charges d'exploitation bancaire			
Total des autres charges d'exploitation bancaire	-	-	-
TOTAL	-	-	-

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	2 220	1 876	4 117
Charges de retraites et assimilées	210	178	377
Autres charges sociales	1 007	767	1 658
Total des Charges de Personnel	3 437	2 821	6 152
Frais administratifs			
Impôts et taxes	1 395	1 230	1 169
Services extérieurs	4 218	3 665	6 491
Total des Charges administratives	5 613	4 895	7 660
Refacturation et transferts de charges administratives	(1 357)	(1 039)	(1 384)
Total des Charges générales d'exploitation	7 693	6 676	12 428

Note 17 - GAINS OU (PERTES) SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Reprises des dépréciations			
Total des Gains sur actifs immobilisés	-	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	(1)		
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes sur actifs immobilisés	(1)	-	-
TOTAL	(1)	-	-

Note 18 - IMPOT SUR LES BENEFICES

La méthode générale de l'impôt exigible est la méthode qui a été retenue pour l'établissement des comptes individuels.
Les déficits fiscaux qui s'élèvent à 14,9m€ au 30 juin 2023 n'ont pas fait l'objet de comptabilisation d'actifs d'impôts différés.

Note 19 - PARTIES LIEES

On dénombre, au 30 juin 2023, une convention de prestations de services administratifs, une concession de licence pour l'utilisation d'une marque ainsi qu'un bail pour des locaux professionnels, qui ont été conclues entre l'Agence France Locale et l'Agence France Locale - Société Territoriale, à des conditions normales de marché.

Agence France Locale S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Agence France Locale S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les « comptes », pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes semestriels présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Paris La Défense, le 25 septembre 2023

KPMG S.A.

DocuSigned by:

Xavier de CONINCK

6B397DA3374C4B7...

Xavier de Coninck

Associé

Paris, le 25 septembre 2023

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:

Sandrine LE MAO

9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao

Associée

2. Comptes semestriels établis selon les normes IFRS

AGENCE FRANCE LOCALE (IFRS)

BILAN

Actif au 30 juin 2023

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Caisse et banques centrales	5	1 171 639	1 134 411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	20 218	28 591
Instruments dérivés de couverture	2	851 785	912 259
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3	698 917	707 306
Titres au coût amorti	4	322 129	256 891
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5	244 828	270 754
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	6	5 369 776	4 690 415
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs d'impôts courants			
Actifs d'impôts différés	7	6 163	6 641
Comptes de régularisation et actifs divers	8	1 463	1 053
Immobilisations incorporelles	9	2 229	2 381
Immobilisations corporelles	9	1 042	1 101
Écarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		8 690 189	8 011 803

Passif au 30 juin 2023

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	20 207	28 562
Instruments dérivés de couverture	2	933 386	973 829
Dettes représentées par un titre	10	7 335 281	6 589 082
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	11	81 067	102 377
Dettes envers la clientèle			
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		120 709	126 038
Passifs d'impôts courants		230	
Passifs d'impôts différés	7	128	467
Comptes de régularisation et passifs divers	12	4 099	3 976
Provisions	13	142	140
Capitaux propres		194 941	187 333
Capitaux propres part du groupe		194 941	187 333
Capital et réserves liées		214 100	207 600
Réserves consolidées		(15 252)	(18 009)
Écart de réévaluation			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(6 746)	(5 015)
Résultat de l'exercice (+/-)		2 838	2 758
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		8 690 189	8 011 803

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	14	135 185	19 008	50 509
Intérêts et charges assimilées	14	(122 309)	(11 353)	(34 907)
Commissions (produits)	15	76	94	301
Commissions (charges)	15	(118)	(75)	(153)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	16	2 733	3 154	8 968
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	17	(3 448)	(1 270)	(7 150)
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	18			
Produits des autres activités				
Charges des autres activités				
PRODUIT NET BANCAIRE		12 119	9 558	17 569
Charges générales d'exploitation	19	(7 769)	(6 601)	(12 513)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	9	(484)	(579)	(866)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		3 866	2 378	4 190
Coût du risque	20	(71)	(391)	(404)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 795	1 987	3 786
Gains ou pertes nets sur autres actifs	21	(0,1)		
RESULTAT AVANT IMPÔT		3 795	1 987	3 786
Impôt sur les bénéfices	22	(957)	(589)	(1 029)
RESULTAT NET		2 838	1 397	2 758
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		2 838	1 397	2 758
Résultat net de base par action (en euros)		1,33	0,69	1,33
Résultat dilué par action (en euros)		1,33	0,69	1,33

Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net	2 838	1 397	2 758
Éléments recyclables ultérieurement en résultat net	222	(477)	(2 507)
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	285	(709)	(3 367)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	(63)	233	861
Éléments non recyclables en résultat	(1 953)	(3 066)	(3 416)
Réévaluation au titre des régimes à prestations définies			
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	(2 604)	(4 088)	(4 554)
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables			
Impôts liés	651	1 022	1 139
Total des gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres	(1 730)	(3 542)	(5 922)
Résultat net et gains ou pertes latents ou différés comptabilisés directement en capitaux propres	1 108	(2 145)	(3 165)

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global				Résultat de l'exercice	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
				Recyclables		Non Recyclables					
				Variation de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie, nette d'impôt	Réévaluation au titre des régimes à prestations définies	Autres éléments non recyclables au compte de résultat				
<i>(En milliers d'euros)</i>											
Capitaux propres au 1er janvier 2022	196 800	-	(19 618)	961	-	-	(54)	1 609	179 698	-	179 698
Augmentation de capital	10 800								10 800		10 800
Elimination des titres auto-détenus								(1 609)			
Affectation du résultat 2021			1 609								
Distributions 2022 au titre du résultat 2021											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	10 800	-	1 609	-	-	-	-	(1 609)	10 800	-	10 800
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				(2 810)					(2 810)		(2 810)
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				(557)					(557)		(557)
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							(4 554)		(4 554)		(4 554)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				861			1 139		1 999		1 999
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(2 507)	-	-	(3 416)	-	(5 922)	-	(5 922)
Résultat net au 31 décembre 2022								2 758	2 758		2 758
Sous-total	-	-	-	(2 507)	-	-	(3 416)	2 758	(3 165)	-	(3 165)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 31 décembre 2022	207 600	-	(18 010)	(1 546)	-	-	(3 470)	2 758	187 333	-	187 333
Augmentation de capital	6 500 ⁽¹⁾								6 500		6 500
Elimination des titres auto-détenus											
Affectation du résultat 2022			2 758					(2 758)			
Distributions 2023 au titre du résultat 2022											
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	6 500	-	2 758	-	-	-	-	(2 758)	6 500	-	6 500
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables				240					240		240
Variations de valeur des instruments financiers rapportées au compte de résultat				45					45		45
Réévaluation des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							(2 604)		(2 604)		(2 604)
Variations des écarts actuariels sur indemnités de départ en retraite											
Impôts liés				(63)			651		588		588
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	222	-	-	-	-	222	-	(1 730)
Résultat net au 30 juin 2023								(1 953)	2 838	885	885
Sous-total	-	-	-	222	-	-	(1 953)	2 838	1 108	-	(845)
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle											
Capitaux propres au 30 juin 2023	214 100	-	(15 252)	(1 323)	-	-	(5 422)	2 838	194 941	-	192 988

(1) Le capital social de l'Agence France locale qui s'élève au 30 juin 2023 à 214 100 000€ est composé de 2 141 000 actions. L'Agence a procédé à deux augmentations de capital au cours du premier semestre 2023 au profit de la Société Territoriale, sa société mère. Elle ont été souscrites le 14 mars pour 3 000€ et le 27 juin 2023 pour 3 500€.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Résultat avant impôts	3 795	3 786
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	484	866
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	71	404
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	(1 815)	2 941
+/- Produits/(Charges) des activités de financement	(21 651)	689
+/- Autres mouvements	1 461	(6 133)
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(21 450)	(1 234)
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(644 677)	(913 685)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	19 211	(22 202)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(308)	(325)
- Impôts versés		
= Diminution/Augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(625 774)	(936 212)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	(643 429)	(933 659)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(45 809)	(107 490)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(411)	(1 437)
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(46 219)	(108 927)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	6 500	10 800
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	715 123	901 107
= TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	721 623	911 907
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation/Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	31 975	(130 680)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(643 429)	(933 659)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(46 219)	(108 927)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	721 623	911 907
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	1 147 429	1 278 108
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 134 476	1 175 973
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	12 953	102 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 179 403	1 147 429
Caisse, banques centrales (actif & passif)	1 171 588	1 134 476
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 815	12 953
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	31 975	(130 680)

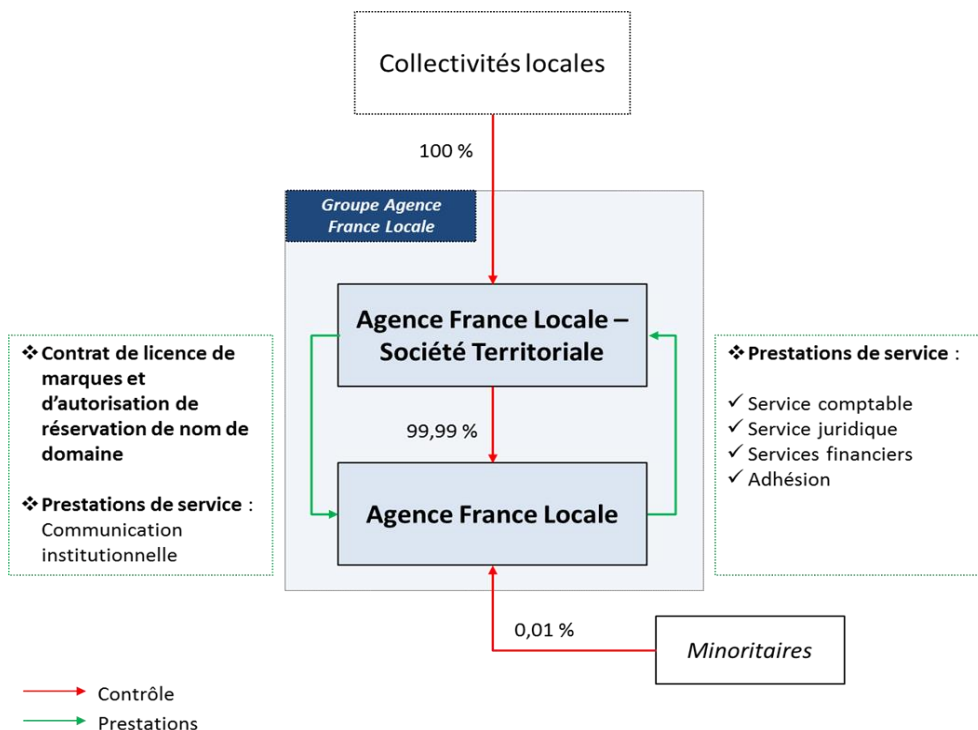
Cadre général

Présentation de l'AFL (« l'Agence »)

L'AFL (« l'Agence ») est la filiale de l'Agence France Locale - Société Territoriale (« AFL ST »).

L'AFL ST est une Société Anonyme à Conseil d'administration, dont l'actionariat est constitué exclusivement de Collectivités qui ont la qualité de Membre du Groupe AFL. L'AFL ST est l'actionnaire majoritaire de l'Agence. L'Agence est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le schéma ci-dessous présente la structure du Groupe AFL :



I - Contexte de publication

Les comptes semestriels ont été arrêtés par le Directoire en date du 11 septembre 2023.

II - Faits caractéristiques du semestre

La production de prêts à moyen et long terme réalisée par l'AFL au premier semestre 2023 s'est élevée à 525 millions d'euros contre 215 millions d'euros au premier semestre 2022. Cette nouvelle hausse du volume de production d'une année sur l'autre s'explique par deux phénomènes ; l'augmentation régulière du nombre de collectivités locales Membres du Groupe AFL, et le maintien d'une bonne dynamique d'investissement des collectivités locales françaises.

En janvier 2023, une émission syndiquée de 750 millions d'euros à 7 ans a été réalisée avec succès. Il s'agissait de la seconde opération benchmark de cette taille depuis la création de l'AFL, après l'émission inaugurale de 2015. Le placement de cette opération reste caractérisé par la présence d'une grande majorité d'investisseurs internationaux. Par ailleurs, la diversification par des émissions en devises s'est poursuivie avec deux abondements de la souche obligataire en livre sterling, qui avait été lancée en 2022, pour un montant total de 160 millions de livres sterling, soit l'équivalent de 181 millions d'euros. Enfin, un placement privé libellé en dollar US a été renouvelé pour un montant de 125 millions.

Au cours du premier semestre 2023, l'AFL-ST, poursuivant son objet social, a souscrit au capital de l'AFL à hauteur de 6,5 millions d'euros dans le cadre de deux augmentations de capital, portant ainsi le capital social de l'AFL de 207,6 millions d'euros au 1er janvier 2023 à 214,1 millions d'euros au 30 juin 2023. Le Groupe AFL compte désormais 650 membres.

Le premier semestre 2023 marque une forte progression de la marge nette d'intérêt, à 12 876K€ contre 7 655K€ au 30 juin 2022. Cette progression provient des 3 facteurs suivants :

- L'augmentation de l'encours de crédit, qui trouve son origine notamment dans la forte production de crédits en 2022 ;
- La forte hausse de la rentabilité des actifs à taux variable en remplacement des fonds propres ; et
- L'amélioration du coût de portage de la liquidité en raison d'anticipations de hausse des taux par les marchés en deçà de celles de la BCE

Aux revenus d'intérêts s'ajoutent des commissions d'engagement et de non-utilisation sur les lignes de trésorerie d'un montant de 76K€ contre 94K€ au premier semestre 2022, et des plus-values de cessions de titres de placement de 450K€, après prise en compte du résultat de cessation de relations de couverture des titres, contre 1 006K€ au premier semestre 2022. Enfin, le résultat de la comptabilité de couverture représente une charge de 1 189K€.

Il en résulte un produit net bancaire qui s'établit à 12 119K€ au 30 juin 2023, à comparer à 9 558K€ au 30 juin 2022.

La progression des revenus d'intérêts constatée sur la période s'accompagne également d'une modification de la structure des revenus provenant de la forte hausse des taux d'intérêts et notamment de l'indice Euribor 3 mois. Au 30 juin 2023, les revenus d'intérêts se décomposent comme suit :

- 85,4 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de crédits pour le premier semestre 2023, contre 2,3 millions d'euros au premier semestre 2022. Si l'augmentation du volume de crédits d'une période sur l'autre contribue à la croissance des revenus d'intérêts, l'explication à cette hausse considérable tient essentiellement à l'augmentation des taux courts initiés par la Banque Centrale Européenne, qui s'est élevée à 400 points de base entre le 30 juin 2022 et le 30 juin 2023.

- 36,8 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité et de gestion du collatéral pour le premier semestre 2023 contre 5,2 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023. Cette évolution traduit là aussi, la hausse des taux d'intérêt sur la période et notamment la rémunération des dépôts que l'AFL effectue auprès de la Banque de France. En effet, alors que le taux de rémunération des dépôts auprès de la Banque de France était de moins 50 points de base au 30 juin 2022, il s'élevait à 4% au 30 juin 2023.

- 109,3 millions d'euros de charges d'intérêts nets des instruments de couverture, sur l'encours de dettes que l'AFL porte au bilan, contre 10,5 millions d'euros de revenus d'intérêts au premier semestre 2022, lorsque l'environnement de taux d'intérêt négatif conduisait à enregistrer les intérêts de la dette comme un produit. 36,1 millions d'euros de revenus d'intérêts nets des instruments de couverture, sur les actifs de la réserve de liquidité pour le premier semestre 2023 contre 5,1 millions d'euros de charges d'intérêts au premier semestre 2023.

Au cours de la période, la gestion de portefeuille de la réserve de liquidité a généré 450K€ de résultat sur les cessions de titres du portefeuille à la juste valeur par capitaux propres net de l'annulation des instruments de couverture de taux d'intérêts des titres ayant fait l'objet de cessions. A titre comparatif, la gestion de portefeuille avait permis de générer un montant net de plus-values de cessions de 1 006K€ au premier semestre 2022.

Au 30 juin 2023, le résultat net de la comptabilité de couverture s'élève à 2 708K€ contre 3 153K€ au 30 juin 2022. Il est constitué de deux éléments ; d'une part de produits de cessation des couvertures de taux d'intérêt liés aux cessions de titres mentionnées précédemment pour 3 898K€, et d'autre part de la somme des écarts de juste valeur des éléments couverts et de leurs instruments de couverture pour -1 189K€. Parmi ces écarts, -190K€ se rapportent à des différences de valorisation sur des instruments de couverture en taux classés en macro-couverture, et -999K€ se rapportent à des différences de valorisations d'instruments de couverture en taux classés en micro-couverture et libellés en euro. Il subsiste ainsi, en tant qu'inefficacités de couverture, des écarts latents de valorisations entre les éléments couverts et les instruments de couverture dont l'une des composantes provient d'une pratique de place conduisant à une asymétrie de valorisation entre d'une part les instruments de couverture collatéralisés quotidiennement et actualisés sur une courbe ESTR, et d'autre part, les éléments couverts actualisés sur une courbe Euribor. Il est à noter qu'il s'agit cependant d'un résultat latent.

Au 30 juin 2023, les charges générales d'exploitation ont représenté 7 769K€ contre 6 601K€ au 30 juin 2022. Elles comptent pour 3 429K€ de charges de personnel, à comparer à celles du premier semestre de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 2 802K€. Les charges générales d'exploitation comprennent également les charges administratives, qui s'établissent à 4 340K€, après refacturation à la Société Territoriale, contre 3 798K€ au 30 juin 2022. Cette augmentation de 542K€ des charges générales d'exploitation s'explique en premier lieu par une hausse des impôts et taxes, parmi lesquels les contributions aux organismes de régulation bancaires, qui s'élevaient à 1 132K€ pour le premier semestre 2022, et qui s'établissent à 1 295K€ au premier semestre 2023, en raison d'une nouvelle augmentation de la contribution 2023 au Fonds de résolution unique à 1 259K€ contre 1 094K€ en 2022.

Le résultat au 30 juin 2023 tient compte des dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles qui s'élèvent à 484K€ contre 579K€ au 30 juin 2022. Cette relative stabilité marque le maintien par l'AFL de dépenses d'investissement régulières et importantes dans ses systèmes d'information.

Après dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation au 30 juin 2023 s'établit à 3 866K€ contre 2 378K€ pour le premier semestre 2022.

Le coût du risque relatif aux dépréciations ex-ante pour pertes attendues (expected credit losses - ECL) sur les actifs financiers au titre d'IFRS 9 représente une charge de 71K€ sur le premier semestre 2023 à comparer à 391K€ sur le premier semestre 2022. Cette diminution du coût du risque provient d'une évolution plus favorable des hypothèses retenues pour la construction des scénarii macro-économiques par classe d'actifs afin de tenir compte d'un contexte de stabilisation de l'environnement macro-économique et géostratégique. Le stock des dépréciations s'établit à 1 347K€ au 30 juin 2023.

Après l'imputation du coût du risque issu de l'application de la norme IFRS 9, le résultat d'exploitation au 30 juin 2023 s'établit à 3 795K€ à comparer à 1 987K€ au 30 juin 2022.

Enfin, les charges d'impôt sur 2023 s'élèvent à 957K€. Elles comprennent :

- 230K€ de charges d'impôt exigible résiduel après imputation des déficits fiscaux sur base sociale ;
- 727K€ de charges d'impôts différés dont 1 066M€ de charges proviennent de la réduction des actifs d'impôts différés liés à l'activation des déficits fiscaux antérieurement constitués et 339K€ de produits d'impôt différé liés aux retraitements de consolidation qui sont en majorité issus des charges d'inefficacité de couverture.

Après prise en compte des charges d'impôts différés, le résultat net s'élève à 2 838K€ contre 1 397K€ au 30 juin 2022.

Evénements post clôture

Aucun événement majeur susceptible d'avoir une incidence sur les comptes présentés n'est intervenu sur le début du deuxième semestre de l'exercice 2023.

III - Principes et méthodes applicables par L'AFL, jugements et estimations utilisés

L'Agence a décidé de publier un jeu de comptes individuels selon le référentiel IFRS. La présente publication est une publication volontaire, le référentiel d'établissement des comptes étant de manière constante, conformément à la législation applicable en France, le référentiel comptable français.

La préparation des états financiers exige la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des gestionnaires et des préparateurs notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers.

Les réalisations futures dépendent de nombreux facteurs : fluctuation des taux d'intérêt et de change, conjoncture économique, modification de la réglementation ou de la législation, etc... de sorte que les résultats définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir une incidence sur les comptes.

L'évaluation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés fait appel à des modèles utilisant des données de marché observables pour la plupart des instruments négociés de gré à gré. La détermination de certains instruments comme les prêts qui ne sont pas traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation qui, dans certains cas, intègrent des paramètres jugés non observables.

Une information sur la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût est donnée en annexe.

Application du référentiel IFRS

Conformément à la norme IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière et en application du règlement européen 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen l'Agence a établi ses états financiers en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté par l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date. Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations). Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par l'Autorité des Normes Comptables dans sa recommandation n°2017-02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Principes et méthodes comptables appliqués

Les méthodes comptables appliquées par l'Agence dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

V - Notes sur le bilan

Note 1 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 218	20 207	28 591	28 562
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Total Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	20 218	20 207	28 591	28 562

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(En milliers d'euros)	30/06/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de capitaux propres				
Titres de dettes				
Prêts et avances				
Instruments dérivés	20 218	20 207	28 591	28 562
Total Actifs financiers détenus à des fins de transaction	20 218	20 207	28 591	28 562

(En milliers d'euros)	30/06/2023				31/12/2022			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
OPÉRATIONS FERMES	289 625	289 625	20 218	20 207	383 450	383 450	28 591	28 562
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	289 625	289 625	20 218	20 207	383 450	383 450	28 591	28 562
Swaps de taux d'intérêts	289 625	289 625	20 218	20 207	383 450	383 450	28 591	28 562
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Les dérivés classés dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction ne représentent pas des prises de position de taux d'intérêts avec un profil de prise de bénéfices à court terme. Il s'agit de dérivé de couverture de juste valeur du portefeuille-titre en position emprunteur du taux fixe qui ont été neutralisés par des dérivés prêteur du taux fixe. Ces contrats passés en chambre de compensation présentent des positions rigoureusement symétriques en terme de taux, de change et de maturité. Ces actifs et passif financiers bien que faisant l'objet d'une convention cadre de compensation sont présentés à l'actif et au passif du fait que les flux de trésorerie futurs à payer et à recevoir diffèrent dans le montant du coupon à taux fixe à payer et à recevoir. Les positions présentées dans les tableaux ci-dessus n'entraînent aucun risque résiduel de taux et de change, leur différence de juste valeur ne provient que de flux de trésorerie à payer ou à recevoir.

Note 2 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Par type de couverture

	30/06/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur	706 139	905 640	756 089	941 846
Dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie				
Dérivés désignés comme couverture de portefeuilles	145 646	27 746	156 171	31 983
Total Instruments dérivés de couverture	851 785	933 386	912 259	973 829

Dérivés désignés comme couverture de juste valeur

	30/06/2023				31/12/2022			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	8 354 049	5 056 522	706 139	905 640	7 187 446	5 013 778	756 089	941 846
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	8 354 049	5 056 522	706 139	905 640	7 187 446	5 013 778	756 089	941 846
Swaps de taux d'intérêts	7 298 642	4 876 500	690 310	734 172	6 211 642	4 809 098	736 789	782 025
FRA								
Swaps de devises	1 055 408	180 022	15 829	171 468	975 805	204 680	19 300	159 821
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

Dérivés désignés comme couverture de portefeuille

	30/06/2023				31/12/2022			
	Notionnel		Juste valeur		Notionnel		Juste valeur	
	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative	Prêteur	Emprunteur	Positive	Négative
<i>(En milliers d'euros)</i>								
OPÉRATIONS FERMES	181 260	989 011	145 646	27 746	203 760	947 640	156 171	31 983
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de taux d'intérêts								
Autres contrats								
Marchés gré à gré	181 260	989 011	145 646	27 746	203 760	947 640	156 171	31 983
Swaps de taux d'intérêts	181 260	989 011	145 646	27 746	203 760	947 640	156 171	31 983
FRA								
Swaps de devises								
Autres contrats								
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-
Marchés gré à gré	-	-	-	-	-	-	-	-

PORTEFEUILLE

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et titres assimilés	479 628	604 899
Obligations	219 288	102 407
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	698 917	707 306
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(562)	(528)
Dont gains et pertes latents	(64 660)	(71 918)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2022	(528)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(33)	-	-	-
Sur acquisitions	(204)			
Réévaluation des paramètres	12			
Passage en pertes				
Sur cessions	159			
Pertes attendues au 30 juin 2023	(562)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Administrations publiques	385 304	464 941
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	313 613	242 365
Entreprises non financières	-	-
VALEURS NETTES AU BILAN	698 917	707 306

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 51 634k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(En milliers d'euros)	Montant au 31/12/2022	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Autres mouvements	Variation de juste valeur enregistrée en capitaux propres	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Total 30/06/2023
Effets publics et titres assimilés	604 899	305 104	(427 862)	(4 807)	2 880	(469)	(116)	479 628
Obligations	102 407	136 414	(20 016)	-	47	181	254	219 288
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	707 306	441 518	(447 878)	(4 807)	2 927	(288)	138	698 917

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

Titres à revenu fixe par nature

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Effets publics et titres assimilés	315 051	249 688
Obligations	7 078	7 203
Autres titres à revenu fixe		
VALEURS NETTES AU BILAN	322 129	256 891
Dont dépréciations pour pertes de crédit attendues	(341)	(256)

Pertes attendues liées au portefeuille-titres au coût amorti	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2022	(256)	-	-	-
Transfert de 12 mois à maturité				
Transfert de maturité à 12 mois				
Transfert de pertes attendues à avérées				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(86)	-	-	-
Sur acquisitions	(78)			
Réévaluation des paramètres	(21)			
Passage en pertes				
Sur titres arrivés à échéance	13			
Pertes attendues au 30 juin 2023	(341)	-	-	-

Titres à revenu fixe par contrepartie

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Administrations publiques	172 843	125 191
Etablissements de crédit et autres entreprises financières	149 286	131 700
Entreprises non financières		
VALEURS NETTES AU BILAN	322 129	256 891

Les expositions sur les Etablissements de crédit, les autres entreprises financières et les entreprises non financières comptent 142 208k€ de titres garantis par des Etats de l'Espace Economique Européen.

Mouvements sur actifs financiers au coût amorti

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2022	Acquisit.	Rembst. ou cessions	Autres mouvements	Réévaluation en taux	Variation des Intérêts courus	Amort. Primes/Décotes	Variation pertes attendues	Total 30/06/2023
Effets publics et titres assimilés	249 688	83 541	(19 173)	(1 123)	1 299	906	(0,1)	(86)	315 051
Obligations	7 203			28	(137)	0,4	(17)	0,1	7 078
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	256 891	83 541	(19 173)	(1 095)	1 162	907	(17)	(86)	322 129

Note 5 - CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Dépôts auprès des Banques centrales

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	1 171 706	1 134 477
Autres avoirs		
Total Caisse, Banques centrales	1 171 706	1 134 477
Dépréciations	(67)	(65)
VALEURS NETTES AU BILAN	1 171 639	1 134 411

Prêts et créances sur établissements de crédit

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Comptes et prêts		
- à vue	7 832	12 964
- à terme	80 852	80 219
Appels de marge et autres dépôts de garantie versés	156 176	177 604
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	244 861	270 787
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(32)	(32)
VALEURS NETTES AU BILAN	244 828	270 754

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Crédits de trésorerie	15 215	8 698
Autres crédits	5 354 887	4 682 094
Opérations avec la clientèle avant dépréciation	5 370 102	4 690 792
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(326)	(377)
VALEURS NETTES AU BILAN	5 369 776	4 690 415
<i>Dont dépréciations individuelles</i>	(326)	(377)
<i>Dont dépréciation collective</i>		

Pertes attendues liées au portefeuille de prêts et créances	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2022	(278)	(197)	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>	(8)	8		
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	(8)	8	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	(32)	81	-	-
<i>Sur nouvelle production ou acquisition</i>	(43)	(2)		
<i>Réévaluation des paramètres</i>	(1)	83		
<i>Passage en pertes</i>				
<i>Amortissement de Prêts</i>	12	0,4		
Pertes attendues au 30 juin 2023	(317)	(109)	-	-

SYNTHESE DES DEPRECIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	30/06/2023
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains	528	192	(159)	33		562
Dépréciations sur encours dégradés	-					-
Dépréciations sur encours douteux	-					-
Total	528	192	(159)	33		562

Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains	534	143	(18)	125		660
Dépréciations sur encours dégradés	196	(80)	(8)	(88)		108
Dépréciations sur encours douteux	-					-
Total	731	63	(26)	37		768

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS PAR NIVEAU DE RISQUE

(En milliers d'euros)	Montant Brut			Dépréciations			Montant Net
	Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 1	Etape 2	Etape 3	
Dépôts auprès des Banques centrales	1 171 706			(67)			1 171 639
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	699 478			(562)			698 917
Titres au cout amorti	322 470			(341)			322 129
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	244 861			(32)			244 828
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5 279 820	90 212	70	(218)	(107)	(0,04)	5 369 776

Note 7 - ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Solde net d'impôt différé au 1er janvier	6 175	5 204
Dont actifs d'impôts différés	6 641	5 374
Dont passifs d'impôts différés	467	169
Enregistré au compte de résultat	(727)	(1 029)
(Charge)/produit d'impôt différés au compte de résultat	(727)	(1 029)
Enregistré en capitaux propres	588	1 999
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(63)	861
Couverture de flux de trésorerie	651	1 139
Autres variations		
Solde net d'impôt différé au	6 036	6 175
Dont actifs d'impôts différés	6 163	6 641
Dont passifs d'impôts différés	128	467

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	628	691
Couverture de flux de trésorerie	1 807	1 157
Déficits fiscaux reportables	3 728	4 793
Autres différences temporaires		
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIFS	6 163	6 641

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		
Couverture de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires	128	467
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIFS	128	467

Note 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)	30/06/2023	31/12/2022
Autres Actifs		
Dépôts et cautionnement	239	238
Autres débiteurs divers	252	323
Dépréciation des autres actifs		
TOTAL	491	561
Comptes de régularisation		
Charges constatées d'avance	651	266
Autres produits à recevoir	81	
Comptes d'encaissement		0,3
Autres comptes de régularisation	239	226
TOTAL	971	492
TOTAL AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION	1 463	1 053

Note 9 - DETAIL DES IMMOBILISATIONS

(En milliers d'euros)

Incorporelles	31/12/2022	Acquisit.	Cessions	Transferts	Dotations aux Amortissements et Provisions	Autres variations	30/06/2023
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement	12 641	160	(37)			(57)	12 708
Autres immobilisations incorporelles	163						163
Immobilisations incorporelles en cours		116					116
Valeur brute des immobilisations incorporelles	12 804	276	(37)	-	-	(57)	12 987
Amortissement et Dépréciation des imm. incorporelles	(10 423)		37		(372)		(10 758)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 381	276	-	-	(372)	(57)	2 229
Corporelles							
Baux commerciaux	1 347						1 347
Autres immobilisations corporelles	412	54			(5)		462
Valeur brute des immobilisations corporelles	1 759	54	-	-	(5)	-	1 808
Amortissement et Dépréciation des imm. corporelles	(658)		4		(112)		(767)
Valeur nette des immobilisations corporelles	1 101	54	4	4	(117)	-	1 042

Note 10 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En milliers d'euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Titres de créances négociables	347 213	370 794
Emprunts obligataires	6 988 067	6 218 288
Autres dettes représentées par un titre		
TOTAL	7 335 281	6 589 082

Note 11 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET ASSIMILÉS

(En milliers d'euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Comptes et prêts		
- à vue	0,1	0,2
- à terme		
Appels de marge et autres dépôts de garantie reçus	81 066	102 377
Titres reçus en pension livrée		
TOTAL	81 067	102 377

Note 12 - AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION

(En milliers d'euros)

	30/06/2023	31/12/2022
Autres Passifs		
Autres créiteurs divers	2 572	2 277
Total	2 572	2 277
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement	296	
Autres charges à payer	1 200	1 667
Produits constatés d'avance	2	
Autres comptes de régularisation	30	32
Total	1 528	1 699
TOTAL AUTRES PASSIFS et COMPTES DE REGULARISATION	4 099	3 976

Note 13 - PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 30/06/2023
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques de contrepartie	16		19	(17)		18
Provisions pour litiges						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	124					124
Provisions pour autres charges de personnel à long terme						
Provisions pour autres risques et charges						
TOTAL	140		19	-	(17)	142

ENGAGEMENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	31/12/2022
Engagements donnés	689 902	810 248
Engagements de financement	514 667	810 248
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>		
<i>En faveur de la clientèle</i>	514 667	810 248
Engagements de garantie	58 235	
<i>Engagements d'ordre d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>	58 235	
Engagements sur titres	117 000	
<i>Titres à livrer à l'émission</i>	117 000	
<i>Autres titres à livrer</i>		
Engagements reçus	1 893	1 960
Engagements de financement		
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
Engagements de garantie	1 893	1 960
<i>Engagements reçus d'établissements de crédit</i>		
<i>Engagements reçus de la clientèle</i>	1 893	1 960
Engagements sur titres		
<i>Titres à recevoir</i>		

Provisions sur les engagements de hors-bilan

Pertes attendues liées aux engagements de financement et de garanties	Pertes attendues à 12 mois	Pertes attendues à maturité		Pertes avérées à maturité
		Individuelles	collectives	
Pertes attendues au 31 décembre 2022	16	-	-	-
<i>Transfert de 12 mois à maturité</i>				
<i>Transfert de maturité à 12 mois</i>				
<i>Transfert de pertes attendues à avérées</i>				
Total des mouvements de transfert	-	-	-	-
Variation attribuable aux instruments financiers comptabilisés sur la période	2			
<i>Dotations</i>	19			
<i>Reprises utilisées</i>				
<i>Reprises non utilisées</i>	(17)			
Pertes attendues au 30 juin 2023	18	-	-	-

VI - Notes sur le compte de résultat

Note 14 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Interêts et produits assimilés	135 185	19 008	50 509
Opérations avec les établissements de crédit	23 546	229	4 502
Opérations avec la clientèle	78 371	4 704	33 007
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 458		2 101
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	9 915		1 068
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	4 543		1 033
Dettes représentées par un titre		10 540	
Opérations de Macrocouverture	13 149	1 360	6 106
Autres intérêts	5 661	2 175	4 793
Interêts et charges assimilées	(122 309)	(11 353)	(34 907)
Opérations avec les établissements de crédit	(1 265)	(3 477)	(4 128)
Obligations et autres titres à revenu fixe		(1 926)	
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>		(1 805)	
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>		(120)	
Dettes représentées par un titre	(109 274)		(18 036)
Opérations de Macrocouverture	(6 086)	(3 776)	(7 931)
Autres intérêts	(5 684)	(2 175)	(4 812)
Marge d'intérêts	12 876	7 655	15 602

Note 15 - PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Produits de commissions sur :	76	94	301
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			100
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme			
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie	76	94	201
Autres commissions			
Charges de commissions sur :	(118)	(75)	(153)
Opérations avec les établissements de crédit	(43)	(7)	(16)
Opérations sur titres			
Opérations sur instruments financiers à terme	(75)	(68)	(136)
Opérations de change			
Engagements de financement et de garantie			
Autres commissions			
Produits nets des commissions	(42)	19	148

Note 16 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Résultat net des opérations sur portefeuille de transaction	15	(3)	(18)
Résultat net de comptabilité de couverture	2 708	3 153	8 986
Résultat net des opérations de change	10	5	(0,02)
TOTAL	2 733	3 154	8 968

Analyse du résultat net de la comptabilité de couverture

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Couvertures de juste valeur			
Changement de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert	92 692	53 498	138 213
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(93 691)	(52 311)	(136 860)
Résultat de cessation de relation de couverture	3 898	2 276	8 617
Couvertures de flux de trésorerie			
Changement de juste valeur des dérivés de couverture - inefficacité			
Résultat de cession de relation de couverture			
Couvertures de portefeuilles couverts en taux			
Changement de juste valeur de l'élément couvert	8 220	(80 335)	(132 739)
Changement de juste valeur des dérivés de couverture	(8 411)	80 025	131 755
Résultat net de comptabilité de couverture	2 708	3 153	8 986

Note 17 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Plus values de cession des titres à revenu fixe	335	2 095	2 124
Moins values de cession des titres à revenu fixe	(3 783)	(3 365)	(9 274)
Plus values de cession des titres à revenu variable			
Autres produits et charges sur titres à la juste valeur par capitaux propres			
Dotations / reprises sur dépréciations des titres à revenu variable			
Total des gains ou pertes nets sur titres de placement	(3 448)	(1 270)	(7 150)

Note 18 - GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Plus values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti			
Moins values de cession des titres à revenu fixe au coût amorti			
Plus values de cession de prêts			
Moins values de cession de prêts			
Total des Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	-	-	-

Note 19 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(En milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Frais de Personnel			
Rémunération du personnel	2 212	1 857	4 088
Charges de retraites et assimilées	210	178	377
Autres charges sociales	1 007	767	1 658
Total des Charges de Personnel	3 429	2 802	6 124
Frais administratifs			
Impôts et taxes	1 395	1 230	1 169
Services extérieurs	3 024	2 645	5 373
Total des Charges administratives	4 419	3 875	6 542
Refacturation et transferts de charges administratives	(79)	(77)	(153)
Total des Charges générales d'exploitation	7 769	6 601	12 513

Note 20 - COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Dotations nettes pour dépréciation	(69)	(392)	(398)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	(33)	(222)	(75)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(36)	(170)	(323)
Dotations nettes aux provisions	(2)	1	(6)
<i>sur engagements de financement</i>	(2)	1	(6)
<i>sur engagements de garantie</i>			
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables			
Récupérations sur créances irrécouvrables			
Total du Coût du risque	(71)	(391)	(404)

Note 21 - GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Plus-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Plus-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles	1		
Reprises des dépréciations			
Total des Gains nets sur autres actifs	1	-	-
Moins-values de cession réalisées sur titres d'investissement			
Moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(1)		
Dotations aux dépréciations			
Total des Pertes nettes sur autres actifs	(1)	-	-

Note 22 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(En milliers d'euros)</i>	30/06/2023	30/06/2022	31/12/2022
Charges et produits d'impôt exigible	(230)		
Charges et produits d'impôt différé	(727)	(589)	(1 029)
Ajustements au titre des exercices antérieurs			
Total Impôts sur les bénéfices	(957)	(589)	(1 029)

VII - Notes sur l'exposition aux risques

A - Juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 requiert, aux fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit notamment des obligations et titres de créances cotées ;

Niveau 2 : Instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif et le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

Juste valeur des instruments comptabilisés en juste valeur

(En milliers d'euros)	30/06/2023			
	Total	Basées sur des données de		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	20 218	-	20 218	-
Instruments dérivés de couverture	851 785	-	851 785	-
Effets publics et valeurs assimilées	479 628	479 628	-	-
Obligations et titres assimilés	219 288	147 182	-	72 106
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	698 917	626 810	-	72 106
Total Actifs financiers	1 570 920	626 810	872 003	72 106
Passifs financiers				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	20 207	-	20 207	-
Instruments dérivés de couverture	933 386	-	933 386	-
Total Passifs financiers	953 592	-	953 592	-

Juste valeur des instruments comptabilisés au coût amorti

(En milliers d'euros)	30/06/2023				
	Valeur comptable	Juste valeur	Basées sur des données de		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse, banques centrales et instituts d'émission	1 171 639	1 171 639	-	-	1 171 639
Effets publics et valeurs assimilées	315 051	314 364	220 247	-	94 117
Obligations et titres assimilés	7 078	6 842	6 842	-	-
Autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers au coût amorti	322 129	321 206	227 089	-	94 117
Prêts et créances sur les établissements de crédit	244 828	244 828	-	-	244 828
Prêts et créances sur la clientèle (*)	5 249 067	5 249 067	-	-	5 249 067
Total Actifs financiers	6 987 663	6 986 740	227 089	-	6 759 651
Passifs financiers					
Dettes représentées par un titre	7 335 281	7 332 771	6 135 126	847 645	350 000
Total Passifs financiers	7 335 281	7 332 771	6 135 126	847 645	350 000

(*) La juste valeur des Prêts et créances sur la clientèle comprend le capital restant dû et la réévaluation en taux des crédits couverts à la date d'arrêté. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont des créances à vue pour lesquelles la juste valeur retenue a été leur valeur nominale.

B - Exposition au risque de crédit

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 30 juin 2023 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des contre-garanties reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

<i>(En milliers d'euros)</i>	Encours sains	Actifs en souffrance mais non dépréciés	Dépréciations	Total 30/06/2023
Caisse, banques centrales	1 171 706		(67)	1 171 639
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	20 218			20 218
Instruments dérivés de couverture	851 785			851 785
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	698 917			698 917
Titres au coût amorti	322 470		(341)	322 129
Prêts et créances sur les établissements de crédit	244 861		(32)	244 828
Prêts et créances sur la clientèle	5 370 032	70	(326)	5 369 776
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				-
Actifs d'impôts courants				-
Autres actifs	491			491
Sous-total Actifs	8 680 481	70	(767)	8 679 783
Engagements de financements donnés	514 667			514 667
TOTAL des expositions soumises au risque de crédit	9 195 147	70	(767)	9 194 450

Analyse de l'exposition par catégorie de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2023
Banques centrales	1 171 639
Etats et Administrations publiques	6 442 994
Etablissements de crédit garantis par des Etats de l'E.E.E.	193 842
Etablissements de crédit	1 385 889
Autres entreprises financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Autres entreprises financières	
Entreprises non-financières garantis par des Etats de l'E.E.E.	
Entreprises non-financières	87
Exposition totale par catégorie de contrepartie	9 194 450

La politique d'investissement très prudente de l'Agence France Locale privilégie les titres des états et des administrations centrales ou garantis par ces contreparties.

Les expositions sur les établissements de crédit résultent principalement de la gestion de la trésorerie et des opérations de couverture en taux des crédits et titres à taux fixe.

Analyse de l'exposition par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 30/06/2023
France	8 444 422
Supranationaux	226 339
Canada	174 517
Finlande	65 732
Allemagne	53 246
Nouvelle-Zélande	44 885
Suisse	40 735
Islande	22 990
République de Corée	22 864
Japon	19 826
Espagne	19 696
Pays-Bas	13 400
Suède	13 003
Pologne	12 376
Danemark	11 286
Belgique	9 133
Exposition totale par zone géographique	9 194 450

Les crédits étant exclusivement octroyés à des collectivités locales françaises, la France représente l'exposition pays la plus importante.

Les expositions sur les autres pays (EEE, Amérique du nord, Asie et Océanie) résultent de la gestion de la trésorerie de l'Agence et de son investissement en titres souverains ou équivalents.

C - Risque de liquidité : ventilation des actifs et passifs selon leur échéance contractuelle

(En milliers d'euros)	≤3 mois	>3 mois ≤ 1an	>1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances/ Dettes rattachées	Eléments de réévaluation	Total 30/06/2023
Caisse, banques centrales	1 171 639				1 171 639			1 171 639
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	14	1 869	11 711	6 615	20 210	9		20 218
Instruments dérivés de couverture	176	2 713	72 873	778 287	854 048	(2 263)		851 785
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres								
Effets publics et valeurs assimilées	11 005	30 310	264 233	226 833	532 381	2 064	(54 817)	479 628
Obligations et autres titres à revenu fixe		64 526	144 134	19 535	228 195	937	(9 844)	219 288
Total Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 005	94 836	408 367	246 369	760 576	3 001	(64 660)	698 917
Titres au coût amorti								
Effets publics et valeurs assimilées		35 081	134 861	168 503	338 445	1 655	(25 049)	315 051
Obligations et autres titres à revenu fixe				7 129	7 129	101	(152)	7 078
Total Titres au coût amorti	-	35 081	134 861	175 632	345 575	1 756	(25 201)	322 129
Prêts et créances sur les établissements de crédit	163 578		80 000		243 578	1 250		244 828
Prêts et créances sur la clientèle	161 147	391 017	1 667 221	3 747 555	5 966 940	14 670	(611 835)	5 369 776
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux								-
Actifs d'impôts courants								-
Autres actifs	491				491			491
TOTAL ACTIFS								8 679 783

Banques centrales								-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14	1 869	11 713	6 615	20 211	(5)		20 207
Instruments dérivés de couverture	27	29 943	310 923	602 889	943 782	(10 396)		933 386
Dettes représentées par un titre	223 926	943 985	2 827 158	4 134 651	8 129 720	22 600	(817 039)	7 335 281
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés	81 067				81 067			81 067
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							120 709	120 709
Autres passifs	2 572				2 572			2 572
TOTAL PASSIFS								8 493 220

L'Agence France Locale encadre la transformation en liquidité de son bilan par le suivi de plusieurs indicateurs dont l'écart de durée de vie moyenne entre actifs et passifs qui est limité à 12 mois, temporairement augmenté à 18 mois, et des limites en gaps.

D - Risque de taux : sensibilité aux variations de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux du Groupe se rapporte à celle de la filiale opérationnelle, L'Agence France Locale. La politique de gestion du risque de taux ainsi que ses implications sur le premier semestre 2023 sont décrites dans le rapport financier de l'AFL au 30 juin 2023.

Agence France Locale S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis conformément au référentiel IFRS

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Agence France Locale S.A.

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires résumés établis conformément au référentiel IFRS

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de l'Agence France Locale S.A. et en réponse à votre demande qui s'inscrit dans une volonté de donner une information financière élargie aux investisseurs, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires résumés de l'Agence France Locale, établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard de la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne relative à l'information financière intermédiaire, le fait que les comptes semestriels consolidés résumés présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la société au 30 juin 2023, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période écoulée.

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte décrit ci-avant et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris La Défense, le 25 septembre 2023

KPMG S.A.

DocuSigned by:
Xavier de CONINCK
6B397DA3374C4B7...

Xavier de Coninck

Associé

Paris, le 25 septembre 2023

Cailliau Dedouit et Associés

DocuSigned by:
Sandrine LE MAO
9493753BE8414B3...

Sandrine Le Mao

Associée

Agence France Locale Pilier 3 au 30 juin 2023

Dispositions générales

Les informations contenues dans ce document concernent l'Agence France Locale – Société Territoriale (LEI : 9695002K2HDLD20JU790) au niveau consolidé en date du 30 juin 2023. Aussi quand l'AFL-ST sera mentionné dans la suite du rapport, il conviendra de comprendre le Groupe AFL en consolidé.

Le périmètre de consolidation est constitué de l'Agence France Locale (LEI : 969500NMI4UP00IO8G47) détenue à 99,9999%. Les données sont présentées en Euro et en norme comptable IFRS.

Les informations présentées sont conformes au Règlement d'exécution (UE) 2021/637 de la Commission du 15 mars 2021 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne la publication, par les établissements, des informations visées aux titres II et III de la huitième partie du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil, dit « Pilier 3 ».

Conformément à l'article 19, paragraphe 4 du règlement précité les valeurs numériques sont présentées comme suit :

- Les données monétaires quantitatives sont publiées avec une précision correspondante aux unités ;
- Les données quantitatives publiées en « Pourcentage » sont exprimées avec une précision minimale de quatre décimales.

Dispositions particulières

Modèle EU KM1 — Modèle pour les indicateurs clés

	a	b	c	d	e	
	T	T-1	T-2	T-3	T-4	
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	195 632 472	191 729 572	185 726 404	181 861 276	183 891 641
2	Fonds propres de catégorie 1	195 632 472	191 729 572	185 726 404	181 861 276	183 891 641
3	Fonds propres totaux	195 632 472	191 729 572	185 726 404	181 861 276	183 891 641
Montants d'exposition pondérés						
4	Montant total d'exposition au risque	1 303 992 406	1 238 187 404	1 192 535 827	1 177 196 849	1 134 143 541
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	15,00%	15,48%	15,57%	15,45%	16,21%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,00%	15,48%	15,57%	15,45%	16,21%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	15,00%	15,48%	15,57%	15,45%	16,21%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%	1,25%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%	0,70%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%	0,55%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%	9,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)					
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0025	0,0001	0,0001	0,0001	-
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)					
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)					
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)					
11	Exigence globale de coussin (%)	2,50%	2,51%	2,51%	2,51%	2,50%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,76%	11,76%	11,76%	11,76%	11,76%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	127 824 867	127 343 827	123 714 541	120 647 040	124 916 177
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	2 520 938 327	2 490 852 257	2 379 204 052	2 128 685 274	2 310 992 842
14	Ratio de levier (%)	7,76%	7,70%	7,81%	8,54%	7,96%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	0,03	0,03	0,03	0,03	-
Exigence de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	1 847 706 950	1 881 392 859	1 873 704 318	1 602 228 714	1 624 636 843
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	148 687 864	175 115 862	421 307 801	179 362 676	202 571 799
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	141 937 728	66 664 140	48 600 145	129 737 720	80 067 500
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	37 171 966	108 451 722	372 707 655	49 624 955	122 504 299
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	4970,70%	1734,77%	502,73%	3228,68%	1326,19%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	6 739 888 786	6 618 059 126	5 547 371 740	5 814 132 888	6 248 125 221
19	Financement stable requis total	3 719 530 191	2 886 138 644	3 863 318 344	3 564 548 746	3 312 392 343
20	Ratio NSFR (%)	181,20%	229,30%	143,59%	163,11%	188,63%

Déclaration sur l'adéquation des dispositifs du Groupe AFL en matière de gestion des risques

Nous attestons de l'adéquation du dispositif du Groupe AFL en matière de gestion des risques et assurons que les systèmes de gestion des risques mis en place depuis la création de l'AFL sont appropriés, eu égard au profil de risque du Groupe AFL et à sa stratégie.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Millardet', with a long horizontal stroke extending to the right.

Yves MILLARDET

Directeur général délégué de l'Agence France Locale - Société Territoriale
Président du Directoire de l'Agence France Locale